

# Manifeste pour l'abolition de l'apartheid international

Le principe éthique et politique d'égalité de tou-tes les individu-es de l'espèce humaine est aujourd'hui reconnu par presque tou-tes. Il est admis quasi universellement que toute discrimination entre individu-es humain-es basée sur un critère arbitraire est injuste et doit être abolie.

Depuis la fin de l'apartheid interracial en Afrique du Sud, plus aucun État ne pratique ouvertement la discrimination entre humain-es en fonction du critère arbitraire de la couleur de la peau. Aujourd'hui, cependant, un autre critère tout aussi arbitraire reste admis et appliqué par presque tous les États du monde. Le fait pour un-e individu-e humain-e de naître en un lieu plutôt qu'en un autre, de parents d'une nationalité plutôt que d'une autre, et donc, de posséder elle ou lui-même une nationalité plutôt qu'une autre, résulte du hasard, et ne peut pas être accepté comme critère non arbitraire de discrimination.

En fonction de ce critère arbitraire de nationalité, les États accordent ou refusent aux individu-es humain-es le droit de séjourner sur leur territoire, ainsi que l'accès aux avantages sociaux dont bénéficient les nati-f-ves. Cette discrimination arbitraire, tout comme l'apartheid interracial en Afrique du Sud, ne serait qu'une curiosité absurde mais relativement bénigne s'il n'en résultait qu'une simple séparation. Or la réalité de fait du monde d'aujourd'hui est marquée par l'existence de vastes zones dont les habitant-es, en majorité, vivent dans un état de misère prononcée et subissent une mortalité élevée; et d'autres zones dont les habitant-es bénéficient de conditions sinon toujours bonnes, du moins considérablement meilleures que celles qui sont la règle dans les régions pauvres. Le refus de permettre à certain-es individu-es sur la base de leur nationalité de séjourner dans les pays riches représente de fait, tout comme l'apartheid interracial, un refus arbitraire d'accorder à certain-es des avantages souvent vitaux accordés à d'autres.

Nous reconnaissons par conséquent comme gravement contraires au principe éthique et politique d'égalité des personnes humaines les lois et règlements des États, et en particulier des États des zones riches, qui interdisent l'entrée et le séjour sur leur territoire à des individu-es en fonction de leur nationalité. Nous exigeons l'abolition de cet apartheid international, et nous exigeons que soient prises toutes les mesures appropriées pour rendre effective cette abolition dans le délai le plus bref.

En application du principe éthique et politique d'égalité des personnes humaines, nous reconnaissons comme illégitimes ces lois et règlements. Nous exigeons leur abolition et nous exigeons que tout être humain, indépendamment de sa nationalité, puisse séjourner sur le territoire de tout État et bénéficier de façon égale de tous les avantages dont bénéficient ses ressortissant-es.

Nous nous déclarons non tenu-es de respecter ces lois illégitimes, et prêt-es, le cas échéant, à les transgresser, et à aider autrui à les transgresser.

[apartheid-international.org](http://apartheid-international.org)

## le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte

n°26 • dimanche 6 juillet 2008 • 1 euro

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Déclaration universelle des Droits de l'Homme

**À Vincennes,  
les pompiers ont mis  
bien longtemps  
à arriver...**

**À la Bourse du travail  
et ailleurs,  
la lutte continue...**

**Vers l'unité des  
collectifs de sans-papiers**

sur internet : [sanspapiers.info](http://sanspapiers.info)

# Incendie de Vincennes : que sait-on ?

Lundi matin, que pouvait-on savoir de la destination des sans-papiers internés au camp de rétention de Vincennes lors de l'incendie de dimanche ?

Placés au CRA de Nîmes : 102 [sources : Rue89, Cimade]. Au CRA de Lesquin (Lille) : 54. Manu du 9ème Collectif annonçait 39 dans le « petit CRA ». L'ancien centre (Lesquin 1) a été rouvert. À Palaiseau : 16 [source : Manu du 9ème Collectif]. À Oissel (Rouen) : 15 hommes, auxquels s'ajoutent entre 4 et 7 femmes qui étaient à Cité [Manu du 9ème Collectif]. Toujours « disparu » selon la Préfecture de Police : 1. Gardes à vue : 2. « Libérés du centre après examen de leur dossier » : 5. À l'hôpital (Hotel-Dieu) : 20. Total : 215.

Dimanche 22 juin, le CRA de Vincennes accueillait 273 sans-papiers (sur une capacité totale de 280). Au moment de l'incendie, 249 retenus auraient été présents sur place d'après la Préfecture de Police de Paris. D'après Jean Desessard, député vert, 33 sans-papiers étaient devant les tribunaux lors de l'incendie.

On pouvait également reconstituer tant bien que mal le fil des événements de la veille, en recoupant les diverses sources.

## Chronologie

[Sources : médias, Préfecture de Police de Paris, retenus, élus, soutiens et autres.]

### Samedi 21 juin

Le JT de France 3 annonce la mort d'un sans-papiers tunisien de 41 ans, et que des « incidents » ont ensuite éclaté.

La Préfecture de Police de Paris confirme le décès et annonce que ce sans-papiers était « sous le coup d'une interdiction définitive du territoire français décidée par un arrêt de la cour d'appel de Paris ». Elle annonce aussi qu'un premier examen médical n'a décelé « aucune traces suspectes sur le corps » et que la 2e division de police judiciaire a été chargée de l'enquête.

Les retenus joints au téléphone annoncent un début d'émeute.

Un retenu joint par téléphone a expliqué qu'une personne était allée « dans sa chambre pour faire une sieste. Son ami s'est rendu compte qu'il ne respirait plus et les infirmières ont dit qu'il était mort ».

Un retenu du CRA1 a entendu dire qu'un homme était mort au CRA 2. Ce retenu a vu dans la cour du CRA 2 des pompiers, le Samu et des renforts de police. Il a aussi senti l'odeur de gaz lacrymogènes, qui auraient été répandus pour dispersés les retenus du CRA 2 qui s'enquerraient de l'état de santé de cette personne.

« La préfecture de police de Paris (PP) dément qu'à l'an-

nonce du décès des incidents aient éclaté à l'intérieur du centre. Les retenus ont simplement voulu connaître la situation », a-t-elle déclaré à l'AFP.

Florence Ostier (Resf), qui cite un retenu : « À 16h10, samedi, on appris qu'un gars, après avoir pris son repas est allé dans sa chambre et s'est trouvé mal. On a fait venir les policiers, le Samu, il est mort. Il y a du grabuge dans le centre. »

Selon l'AFP, un témoin s'est vu interdire l'accès pour rendre visite à un détenu. Il confirme l'émeute avec utilisation de gaz lacrymogènes. Il dit avoir vu un véhicule du Samu rentrer dans le centre vers 17h30 et des policiers se positionner dans les rues alentour.

Jean-Pierre Brard (député app. PC, ancien maire de Montreuil) se rend sur place où il est informé du décès.

« Le médecin m'a dit qu'il ne voulait pas se prononcer sur les causes de la mort » de cette personne, « une autopsie sera pratiquée demain [dimanche, ndlr] pour les déterminer », a-t-il déclaré à l'AFP.

M. Brard a indiqué qu'on lui avait rapporté que son compagnon de chambre s'était déjà « inquiété » de son état de santé vendredi, trouvant qu'il « respirait mal ».

Un rassemblement spontané d'une cinquantaine de personne a lieu vers 21 heures aux abords du centre. Malgré la gravité de l'événement, la police empêche de s'approcher du camp. Le 9ème Collectif appelle à un autre rassemblement dimanche 22 juin à 15 heures.

Une « source proche de l'enquête » annonce que la personne est décédée « d'une crise cardiaque, sans intervention des effectifs de police ».

Deux à quatre véhicules de pompiers se trouveraient dans le centre de rétention, ainsi que des renforts de CRS. [AFP]

### Nuit du samedi 21 juin au dimanche 22 juin

« Selon des témoignages de retenus, le sans pap mort hier aurait été arrêté à l'hôpital avant d'échouer au CRA... » [zpjol]

Dans la nuit du samedi au dimanche, deux chambres du CRA2 ont brûlé.

À 13 heures, les retenus doivent se réunir pour décider d'une action « village mort » ; la grève de la faim doit être décidé au CRA2, les retenus du CRA1 attendent leur décision pour suivre.

Le retenu décédé avait demandé à son codétenu de le réveiller car il devait prendre ses médicaments à 15 heures à l'infirmierie.

Les secours sont arrivés 30 à 40 minutes après. Un premier camion de pompier, puis le Samu qui est resté de 16 heures jusqu'à 21 heures.

Tous les retenus étaient obligés de rester dans la cour, les CRS encerclaient le CRA1. À 21 heures, feux dans les chambres ; les portes coupe-feu étaient fermées ; gaz lacrymogènes.

Tous les retenus ont dû rester dans la cour avec leur couverture jusqu'à 3 heures du matin.

Le Préfet de Police de Paris (Michel Gaudin) était présent, ainsi que le Consul de Tunisie.

Le responsable du CRA, celui avec la grande moustache qui faisait les visites guidés du camp aux médias pendant les révoltes de l'hiver, annonce aux retenus que le Tunisien n'est pas mort au CRA, mais pendant le transport à l'hôpi-

la peur au ventre » lâche Mohammed Oumiloud, un autre délégué du CSP 92. D'autres ont vu leurs demandes systématiquement rejetées par les autorités préfectorales, à l'instar de Mamadou, arrivé de Mauritanie en 2002, et qui vient de passer quinze jours en centre de rétention à Rouen. M. et Mme. Morceli, à l'inverse, semblent être sur la bonne voie pour leur régularisation. Ils sont arrivés d'Algérie en 2000. De Tizipa, plus exactement, « là où Nicolas Sarkozy s'est rendu il y a quelques mois » précise M. Morceli. Il y a deux ans, le couple avait été convoqué pour un examen de leur situation. « Tout était en règle » raconte-il, si bien que « l'administration n'en croyait pas ses yeux : ils m'ont demandé si ma place ne devrait pas plutôt être de l'autre côté [du bureau, NDLR] ! ». Depuis, M. Morceli n'a « plus de nouvelles », malgré un « avis favorable » et le soutien du maire (NC) de Meudon (92), Hervé Marseille. Même si il considère « passer inaperçu », M. Morceli avoue prendre lui aussi ses précautions au quotidien. Il raconte notamment comment il a failli se faire embarquer pour une histoire de cigare dans une gare RER. « Les policiers m'ont demandé mes papiers. Je leur ai dit : "je les ai laissés dans mon autre veste, je n'ai que ma carte orange". Ils m'ont laissé partir ». Comme les autres, il espère que sa situation se réglera rapidement. La plupart ont en tête un précédent galvanisant : il y a dix ans, plusieurs dizaines de sans-papiers avaient obtenu leur régularisation après avoir occupé pendant six mois... la même église.

[Source : Rouge]

### MONTREUIL

## Le CSP Montreuil évacué du siège de l'Assurance maladie

A l'appel du CSP de Montreuil, une centaine de personnes ont occupé Jeudi 3 juillet le hall de l'UNCAM, situé à la Porte de Montreuil. Par voie de communiqué de presse le CSP de Montreuil explique la motivation de cette occupation : «...étant sur le territoire français, nous travaillons, nous cotisons, nous participons au développement de l'économie (la sécurité sociale, l'URSSAF, la caf, l'impôt, le chômage etc...) alors qu'on ne bénéficie de rien...où vont nos cotisations? À qui profitent les bénéficiaires? Nous savons que ce lieu même gère une partie de nos cotisations, et c'est pourquoi nous l'occupons. Chaque salarié au sein de ce lieu peut témoigner de cela.

Nous exigeons de rencontrer le responsable de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Île-de-France (D.R.A.S.S.I.F.). Nous exigeons la régularisation des occupants le plus vite possible. Nous appelons toute personne soucieuse de la justice la plus élémentaire à se joindre à nous ... »

Les occupantts ont sollicité en vain une rencontre avec le responsable de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Île-de-France et le préfet de Seine-Saint-Denis. Leur action était soutenue par le syndicat CGT. Le syndicat demande «l'arrêt de la répression contre ceux dont la seule faute est de ne pas avoir ou de ne plus avoir de titre de séjour... pour le plus grand bénéfice du patronat».

La police a mis dans la soirée de jeudi à l'occupation du siège de l'Union nationale des caisses de l'assurance Maladie à Paris. Selon la préfecture de police de Paris, l'évacuation par la force des manifestants, qui s'est déroulée entre 21H00 et 21H30, a eu lieu «sans incident». Elle a été «tendue», a affirmé de son côté le collectif des sans-papiers de Montreuil. «Un sans-papiers a été blessé au pied dans la bousculade et conduit à l'hôpital». [Source : CSP. Montreuil, AFP]

### PARIS

## Un sans-papiers aux prud'hommes pour licenciement abusif

Simple hasard de calendrier ou licenciement illégal ? C'est ce que les membres du conseil de prud'hommes de Paris, qui reçoivent aujourd'hui le patron d'un employé sans papiers licencié après le début de la grève des travailleurs clandestins en Ile-de-France, devront déterminer. Les faits remontent au 25 avril. Aboueme Alain, 38 ans, un Camerounais sans papiers, affirme avoir été ce jour-là remercié sans aucun motif par son patron, le directeur d'un supermarché G 20 installé rue de la Verrerie dans le IVe arrondissement.

Employé dans cette supérette de quartier depuis quatre ans comme vigile, cet homme arrivé en France en 2002 s'était fait embaucher grâce à des faux papiers. « Mais mon patron le savait très bien, confie Aboueme. Au début, j'avais des titres de séjour provisoires. Et quand je n'en ai plus eu, c'est lui qui m'a demandé de me procurer de faux documents pour ne pas avoir de problème avec l'inspection du travail. » « Puis quand il a entendu le discours de Nicolas Sarkozy du 24 avril disant qu'il n'y aurait pas de régularisation massive des sans-papiers, il a pris peur », interprète l'avocate d'Aboueme, Leïla Djebrouni. « Il l'a donc licencié, mais en toute illégalité, sans indemnité, sans entretien... »

Contacté, l'avocat de la société qui gère le fonds de commerce G 20 nie toutes ces accusations. « Cet employé n'a pas été licencié ! Il est en vacances, répond Stéphane Woog. Il avait des congés payés en retard, c'est tout. » « Fadaïses », rétorque l'avocate, qui compte non seulement demander réparations pour licenciement abusif, mais aussi pour non-respect du droit du travail. « En quatre ans, mon client n'a eu aucunes vacances, explique-t-elle. Il travaillait 52 heures et était payé pour 35. Et alors qu'il était vigile, ses fiches de paye indiquent manutentionnaire. »

[Source : Le parisien]

### Reproduisez, diffusez

LE QUOTIDIEN DES SANS-PAPIERS  
que vous pouvez télécharger  
gratuitement sur le site  
sanspapiers.info

## Six grévistes de la faim cessent leur jeûne

L'un d'entre eux continue, au-delà du 70ème jour, pour l'obtention d'un titre de séjour...

Vendredi 27 juin, six des sept grévistes de la faim de l'église Saint-Paul de Nanterre ont mis fin à leur jeûne qui aura duré 61 jours. Ils ont pris cette décision après que la préfecture leur a délivré une autorisation provisoire de séjour de deux mois. Le septième gréviste de la faim, qui n'a pas reçu d'APS a décidé de poursuivre son jeûne. Aujourd'hui 6 juillet, Monsieur Moussaoui entame donc son soixante-dixième jour de grève de la faim. Les délégués s'insurgent contre l'attitude des autorités Préfectorales depuis le début de l'occupation de L'église Saint-Paul par quelques six cent personnes. Au mépris de la santé et de la dignités de tous les sans-papier en lutte du CSP 94, le préfet continue à miser sur l'usure et le pourrissement du mouvement. Il annonce unilatéralement une suspension des négociation pendant la période estivale et propose de reporter toute nouvelle rencontre avec le CSP 92 après la rentrée. Cette prise de position relève d'un pur cynisme, puisque cette trêve des négociations ne s'accompagnera pas d'une trêve des expulsions.

Face aux atermoiements d'un préfet formé à l'école des Renseignements Généraux et des services spéciaux, les délégués du CSP 92 demande une rencontre avec Jean Sarkozy afin de débloquent la situation. Le CSP 92, considère la délivrance d'autorisation provisoire de séjour de deux mois comme insuffisante. « Deux mois d'espoirs contre dix ans de désespoir, c'est une proposition ridicule. » Souligne monsieur Jacques, président de la LDH de Nanterre. « L'APS », poursuit-il, « est une véritable tromperie ; après 60 jours de grèves de la faim vous avez-soixante jours d'autorisation de séjours. » Au terme de cette régularisation à durée déterminée de deux mois, les personnes devront fournir une promesse d'embauche pour qu'elle soit prolongée. De qui se moque-t-on ? Les personnes fragilisées par leur jeûne qui auront bien besoin de mois pour recouvrer un bon état de santé sont délibérément maintenus dans une situation de non droit. « Le préfet se comporte comme un gouverneur de colonie et la préfecture des Hauts-de-Seine devient une république bananière », estime le président de la LDH de Nanterre.

Les sans-papiers en lutte ne veulent céder aux basses manœuvres de la préfecture. Le CSP 94 a décidé de poursuivre l'occupation de l'église Saint-Paul et réitère son exigence d'une véritable régularisation collective des sans-papiers non basée sur une promesse d'embauche.

## Haut-de-Seine : une Préfecture zélée en matière de chasse aux sans-papiers

Depuis quelques semaines, les relations avec les autorités préfectorales semblent s'être considérablement dégradées . « Depuis l'arrivée du nouveau préfet, tout est bloqué. Il ne veut rien savoir » explique Boussad Seghir, qui entend « profiter de la conjoncture actuelle, avec la CGT qui a réussi son coup ». Dans le même temps, de plus en plus de sans-papiers seraient, selon les associations, « piégées » par les préfectures qui leur demanderaient par courrier de venir sur place afin que leur dossier soit réexaminé pour ensuite les interpellier au guichet. Difficile d'avoir une estimation chiffrée de ces arrestations. Les occupants de l'église Saint-Paul parlent « d'une centaine de personnes » sans avoir plus de précisions. Un communiqué de la préfecture de Nanterre datant du 4 avril dernier parle, lui, de « 14 étrangers en situation irrégulière interpellés à la préfecture » depuis le début de l'année. En tout état de cause, une telle pratique semble s'intensifier. Dans une note interne datée du 28 février, la Direction de la Population et de la Citoyenneté demandait aux agents qui accueillent les sans-papiers dans les préfectures de « procéder à l'interpellation systématique » des étrangers faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) depuis plus d'un mois et de ceux sous le coup d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF) de moins d'un an, et ce lorsque ceux-ci se présenteraient « spontanément au guichet du bureau des étrangers ». Soulignant « l'obligation de résultat » dans le domaine « prioritaire » de « l'éloignement des étrangers en situation irrégulière », le chef de bureau demande aux agents d'accueil de faire preuve d'un « zèle particulier » pour appliquer les instructions de la dite note. Ces dernières y sont décrites étape par étape. Quand l'étranger se présente « de sa propre initiative pour demander la régularisation de sa situation ou le réexamen de celle-ci » et s'il appartient à l'une des deux catégories « susceptibles d'être interpellées au guichet », il revient à l'agent d'accueil de lui demander son passeport, puis de le faire patienter dans une salle d'attente. Pendant ce temps, l'agent alerte sa hiérarchie, qui saisit la direction départementale de la sécurité publique. « L'interpellation (est) réalisée en cabine fermée » précise le document.

### PRÉCAUTIONS

Parmi les sans-papiers de l'église Saint-Paul, beaucoup sont conscients des risques d'une telle visite. D'autant que, depuis le 11 mars dernier, il n'est plus possible de passer par la voie postale pour toute démarche liée à une régularisation, les sans-papiers devant se rendre « physiquement » à la préfecture. « Le mardi ou le jeudi matin » précise la note. Certains préfèrent laisser tomber, quitte à assumer autant que faire ce peut l'épée de Damoclès de l'interpellation. « C'est très dangereux de faire des démarches » confie Hamid, 35 ans. Arrivé en France en 2001, il dit « travailler depuis le premier jour ». « Quand vous n'avez pas la chance d'avoir vos papiers, vous risquez l'interpellation partout. J'évite de prendre le métro, de me rendre dans les grandes gares, je prends le bus et je diminue les sorties » explique-t-il. « On vit avec

« Peu de temps avant de mourir, il a décidé de faire une sieste et a demandé à son copain russe de le réveiller pour qu'il puisse aller à l'infirmerie qui ouvre à 15 heures. Son copain est venu une première fois, il a essayé de le réveiller, son visage était tourné vers le mur, on voyait pas très bien. Il a cru qu'il dormait profondément et il a préféré le laisser dormir. Dix minutes après il est revenu, ça s'est passé pareil. Du coup il est allé chercher un autre retenu, et tous les deux ils ont essayé de le réveiller, ils lui ont tourné la tête, il avait du sang sur le nez et la bouche, il était bleu turquoise, il était tout dur, tout raide, froid. » Le chef permanent et le chef de rétention annoncent aux retenus que le sans-papiers tunisien n'est pas mort, mais est dans un état critique. Dans le même temps, ils demandent aux codétenus de signer un témoignage indiquant qu'ils l'ont trouvé mort. Deux chambres, dont une près de la salle de prière, ont brûlé. « Je ne sais pas s'il y a eu des représailles ou si on sait pas qui a mis le feu, moi j'étais de l'autre côté. » [fermeture-tention]

### Dimanche 22 juin

**15h** (approximatif, pas avant 14h30) : Début de l'incendie. [Liste rétention] Panique totale dans le CRA 2 : les retenus ne savent pas s'ils restent des gens à l'intérieur. Ils sont dans la cour, mais il y a tellement de fumée qu'ils n'arrivent plus à respirer. Ils doivent s'asseoir par terre pour avoir un peu d'air. Ils essayaient de sortir, persuadés que s'ils restaient là ils allaient rapidement brûler, mais toutes les sorties sont verrouillées. Dans le CRA1. Après que le feu ait commencé, ils se sont barricadés, et ont réussi à garder les policiers à distance pendant un certain temps (les pompiers n'étaient pas encore intervenus à ce moment). On entendait les retenus faire la prière et les alarmes incendies. Puis ils ont été évacués dans la cour. [Liste rétention]

### 15h30

Quelques dizaines de manifestants sont rassemblés à Vincennes suite à l'annonce de la mort d'un sans-papiers. Ils ont réussi à accéder au parking qui jouxte le CRA, et sont donc tout près du mur du centre de rétention. Slogans : Liberté, Expulseurs assassins, Solidarité avec les sans-papiers.

À l'intérieur les "retenus" gueulent aussi des slogans. Ils y a quelques minutes ils ont commencé à mettre à sac les chambres en signe de révolte. [Infozone]

Une personne a été battue à mort par les flics (coup de téléphone vers 18 heures). [ [http://www.educationsansfrontieres.org/IMG/mp3/itw\\_vincennes\\_nadia\\_yves\\_22\\_06\\_08\\_montage\\_01.mp3](http://www.educationsansfrontieres.org/IMG/mp3/itw_vincennes_nadia_yves_22_06_08_montage_01.mp3) ]

### 16 heures

Le CRA est en feu. Des dizaines de cars de CRS rappliquent. [Béatrice, Resf]

Alors qu'un rassemblement était en train de se constituer sur la zone de parking longeant le Centre de rétention, de la fumée a commencé à sortir de plusieurs fenêtres sur toute la longueur du bâtiment. Quelques fliquettes ont été

missionnées pour éteindre une des fenêtres où les flammes apparaissaient... Avec un malheureux extincteur... Pendant ce temps là, le bâtiment voisin (celui où est accolé le chenil, en contrebas) se mettait franchement à brûler.

Les pompiers arrivent petit à petit, mais c'est déjà trop tard. [Oryva.net]

### 16h20

Les flammes sortent du camp à trois endroits différents. [Collectif 12ème]

Le sinistre s'est déclaré dans l'après-midi et semble d'origine criminelle. La préfecture de police de Paris fait en effet état, dans une déclaration à Reuters, d'un « départ simultané d'incendies dans les deux bâtiments du centre de rétention administratif à 15h45 ».

La victime tunisienne a succombé à une crise cardiaque et n'a pas subi de violences, dit-on de source policière. Une enquête a été ouverte et une autopsie doit être effectuée.

D'importants effectifs de pompiers ont été envoyés sur place. Au moins un des deux bâtiments de ce centre – l'un des plus grands de France –, a brûlé. Les deux sont en feu et ses occupants ont été évacués et d'abord transférés dans le gymnase de l'école de police situé à proximité. [Reuters].

### 16h30

Les deux bâtiments du CRA de Vincennes sont livrés aux flammes. Le CRA 1 est à moitié effondré, le CRA 2 brûle. Les pompiers sont là, et les sans-papiers seraient en train d'être évacués. [Infozone]

Il y aurait deux bâtiments complètement enflammés dont un avec des retenus au milieu. [Resf]

### 16h40

Des voitures du Samu circulent. Une centaine de manifestants sont devant le centre.

Pas moyen de passer ; beaucoup de violence chez les flics. [Resf]

### 17 heures

Le CRA de Vincennes est en feu ; il y a un mort, des blessés, les pompiers courent partout ; c'est blindé de flics. [Résistons ensemble]

Les sans-papiers évacués sont regroupés dans la cour de l'école de police (à proximité). Il y aurait pas mal de blessés qui attendent d'être évacués. Autour, les flics tentent des manœuvres d'encercllement des militant(e)s qui sont toujours près du CRA.

Vu de l'extérieur, le CRA1 n'a plus de toiture. [Infozone]

### 17h15

Parmi les sans-papiers blessés, six sont inconscients et un autre a le bras cassé. Le Samu, les pompiers et la Croix-Rouge sont présents. Les sans-papiers blessés sont en attente d'évacuation. Celui qui a le bras cassé aurait été blessé lors de l'intervention des CRS. Pendant l'incendie la répression continue. [Infozone]

«Les retenus sont en train d'être évacués dix par dix », témoignent des militants de RESF, rassemblés devant.

« *Il y a beaucoup de flammes et de panique* », ajoute Fred. La manifestation de ce dimanche après-midi a aussi pour but de témoigner un soutien à Megdi Kalla Falla, égyptien de 28 ans qui a fait une tentative de suicide samedi. « *Il a avalé des fils de fer, et malgré cela il peut encore être expulsé aujourd'hui* ». L'homme arrive au terme des 32 jours au-delà desquels un étranger sans-papiers doit être libéré s'il n'a pas été expulsé. [20minutes]

#### 17h30

Alors que le bâtiment longeant le chenil avait montré beaucoup plus vite des grandes flammes, son embrasement complet à été beaucoup plus lent. L'incendie ne s'est totalement propagé qu'il y a quelques minutes.

L'incendie du premier bâtiment est quant à lui quasiment fini. [Oryva.net]

Il y a manifestement des blessés. Dix brancards sont déjà passés, de même qu'une soixantaine de véhicules (secours, police...) Quatre voitures du SAMU arrivaient encore pendant que nous parlions. Selon un militant sur place, les retenus auraient été regroupés dans le gymnase de l'école de police, mais il y aurait encore des retenus dans les bâtiments qui sont entièrement ravagés. Une cinquième voiture du SAMU arrive. [Resf]

#### 17h35

Les deux centres de rétention de Vincennes sont en train de cramer. Un plus que l'autre. France-Info relaie l'information, via un retenu, il y a quelques minutes. Les retenus auraient été évacués et seraient dans un gymnase de judo proche. [Resf]

#### 17h45

Deux blessés graves. Une vingtaine de blessés plus légers. Les CRS encerclent les manifestants et usent de gaz lacrymogènes. [Resf]

#### 18 heures

Série de contacts téléphoniques, qui confirment : il y aurait pas mal de blessés, et la volailles n'est pas tendres avec nos camarades. [Resf]

160 retenus seraient encore dans le CRA, et « *engagés* ». La « *bataille aurait été rude* ». Une autre partie des retenus sont parkés dans un gymnase à côté. Incendie pas du tout maîtrisé. [un officier de police sur France Info]

#### 18h25

Les sapeurs pompiers ont mis en œuvre tous les moyens de lutte dont ils disposaient pour éteindre l'incendie et porter assistance aux retenus et aux policiers incommodés par les fortes fumées, a-t-on précisé de même source.

Les deux bâtiments du Centre de rétention administratif (CRA) de Vincennes ont été détruits dans l'incendie qui s'est déclaré, et les personnes retenues ont été évacuées, a-t-on appris auprès d'un responsable du syndicat général FO police et de la préfecture de police. [Libération]

#### 18h35

Jean-Pierre Brard annonce 14 blessés, intoxiqués au gaz, et des « *locaux absolument inutilisables* » [France Info].

#### 18h45

Des événements extrêmement graves se déroulent actuellement au centre de rétention de Vincennes, après la mort hier d'un étranger retenu. Les deux sites du CRA seraient en feu, et des

informations à vérifier font état de nombreux blessés. [Cimade]

#### 18h50

Douze véhicules (Samu 75 et 92, pompiers) viennent de quitter le CRA pour évacuer des blessés vers les hôpitaux. Il y a d'autres véhicules de secours dans l'enceinte du CRA et on voit des brancards. En tout on parle d'une quinzaine de blessés.

D'autres sans-papiers sont assis par terre dans la cour du CRA, avec interdiction de bouger même pour aller aux chiottes. Pas de nouvelles de ceux qui sont à l'école de police.

Un hélicoptère du Samu est venu au CRA et l'a quitté peu après pour évacuer un blessé grave.

Un peu plus tôt, Brard (député apparenté PCF et ex-maire de Montreuil) est arrivé sur place et est entré dans le CRA, comme la loi l'y autorise. Il n'est pas encore sorti. Dehors, pas mal de journalistes... et Dominique Voynet (Sénatrice des Verts et maire de Montreuil), injoignable tout l'après-midi, vient elle aussi d'arriver. [Infozone]

#### 19h15

Les incendies semblent maintenant presque éteints. Ne restent que les murs, sans aucune charpente... Nous sommes maintenant regroupés devant l'entrée principale du Centre, un endroit qu'il nous était interdit d'approcher depuis plus de six mois...

Peu avant notre arrivée, plusieurs élus ont réussi à entrer dans le centre de rétention, non sans mal (Jean-Pierre Brard aurait été repoussé sans ménagement).

Parmi les infos que les élus ont pu obtenir : une quinzaine de blessés intoxiqués ont été emmenés à l'Hotel Dieu (hopital au centre de Paris). La plupart des sans-papiers sont maintenant dans la cour. Jean-Pierre Brard dément (d'après ce que les flics ont du lui dire) qu'il y ait eu un deuxième mort dimanche.

Autre info, au conditionnel, des sans-papiers auraient réussi à s'évader en profitant de l'arrivée des pompiers ! [Oryva.net]

#### 19h30

Jean-Pierre Brard, député, qui a pu pénétrer à l'intérieur du CRA peu après 18 heures, a déclaré à l'AFP qu'il y avait « *au moins 14 blessés* », sans pouvoir préciser la gravité de leur état.

Une journaliste de l'AFP constatait que les pompiers intervenaient toujours vers 18 heures, dans une odeur de plastique brûlé

Selon une source proche de l'enquête, des matelas auraient été enflammés.

La Préfecture a confirmé que les retenus avaient été évacués et regroupés dans le gymnase de l'école de police.

Selon la Cimade, seule association habilitée à entrer dans les centres de rétention, le CRA

expulsion par la députée européenne Marie Anne Isler Béguin et deux autres parrain et marraine qui comptent maintenir un lien avec la famille pour s'assurer de leur devenir, et le faire savoir. Et le 24 juin en fin d'après midi, arrivée en rétention d'une famille (inconnue) de trois enfants (2 mois, 4 ans et ??), C'est le dernier visiteur qui a vu la famille arriver. Le 25 juin au matin, elle était déjà expulsée (en Pologne par avion spécial). Bilan : une famille et deux jeunes femmes en danger, deux familles expulsées.

Lyon : le 2 juin, la famille Kassaiev, trois enfants scolarisés à l'école Victor Hugo, a été expulsée de Lyon vers la Pologne. Le 3 juin, Ramzan Elzhurkaev, père de trois enfants, (3, 4 et 6 ans), a été arrêté à Lyon et transféré au centre de rétention de Nîmes. Suite à un refus d'embarquement le 16 juin, il est condamné à trois mois de prison ferme. Le 4 juin, la police est venue chercher la famille Magomadov/Iskhanova dans le foyer où elle était hébergée, les parents et le bébé de trois mois ont été placés en rétention pour expulsion immédiate vers la Pologne. Libération après un refus d'embarquer, mais avec un document leur enjoignant de quitter la France sous sept jours. Expulsable donc depuis le 11 juin. Le 9 juin, la police est venue chercher la famille Kantaev, également dans leur foyer. Là aussi il y a un enfant de dix mois. Mais on ne recule devant rien quand il faut expulser ! Dix mois c'est sans doute un âge où l'on peut aller en prison... Devant leur refus d'embarquer, ils ont été relâchés avec un document leur enjoignant de quitter la France sous sept jours. Expulsable donc depuis le 16 juin. Le 10 juin, la police est venue prévenir la famille Goumashvili qu'un départ était prévu pour eux mercredi 11 juin. Deux des enfants sont scolarisés à Lyon 7ème. Ils ont quitté leur hôtel et sont à la rue. Eux aussi, expulsables depuis le 11 juin. Le 18 juin, la police est venue chercher un couple à l'hôtel. Heureusement ils n'étaient pas là, mais étaient convoqués à l'aéroport le 19 juin. Ils ne se sont bien sûr pas présentés. Le 18 juin encore, la famille Aliev avec quatre enfants de 3 à 9 ans a été arrêtée dans leur foyer et emmenée en rétention. Deux avions étaient prévus pour eux ce jeudi 19 juin. Mr Aliev était embarqué dans l'avion sans pouvoir réagir par une escorte de huit personnes... Mme Aliev était embarquée avec les enfants dans l'autre avion, sous la menace d'être débarquée si elle résistait – et aurait été donc séparée de son mari. Expulsés. Actuellement ils sont dans un camp en Pologne. Le 23 juin, encore une famille à laquelle la police vient délivrer une convocation à l'aéroport de St Exupéry pour le lendemain aux aurores. La famille ne s'est bien sûr pas présentée. Une femme enceinte de cinq mois, un enfant de deux ans sont à la rue, cette tentative d'expulsion du territoire s'accompagnant d'une expulsion de l'hébergement. Bilan : un père en prison et une femme et trois enfants mis sous notre protection, deux familles expulsées, trois familles et un couple à la rue et expulsables, et plusieurs autres familles tchéchènes qui chaque matin voient leur tour arriver.

[Source : Réseau Terra]

ALGÉRIE

## Création de Centre de rétention en Algérie

Le quotidien *El Watan* s'insurge contre la décision du gouvernement algérien créer des centres de rétention pour les immigrants

L'Algérie tourne le dos à son histoire. Elle a en effet décidé de créer des centres de rétention pour les immigrants clandestins en provenance de l'Afrique subsaharienne. Une décision extrêmement étonnante et surprenante d'un pays qui se voulait d'être le porte-parole de l'africanité. Elle fait d'autant plus mal que l'Algérie était très respectée en Afrique pour sa lutte de libération nationale. Elle était aussi respectée pour avoir été, après son indépendance, parmi les principaux soutiens des peuples africains en lutte contre le colonialisme et le racisme en Angola avec le MPLA, en Namibie avec le SWAPO, au Mozambique avec le FRELIMO, en Guinée-Bissau-Cap-Vert avec le PAIGC, en Afrique du Sud avec l'ANC. Son appui inconditionnel à ces mouvements lui a d'ailleurs valu d'être qualifiée de « Mecque des révolutionnaires » par le défunt Amilcar Cabral. En tant que chef de file du mouvement des pays non-alignés, notre pays était en pointe dans les forums internationaux pour la défense des peuples opprimés. Il était assez bien placé pour le faire d'autant que lui aussi a grandement souffert du colonialisme. Pire, durant la guerre, une bonne partie de la population a été parquée dans des camps d'internement. Et voilà que c'est ce pays qui crée aujourd'hui des centres qu'il appelle pudiquement de regroupement pour nos frères africains. Or, nos dirigeants clamaient haut et fort qu'ils ne seront jamais les sous-traitants de l'Europe et qu'ils ne feront pas la sale besogne à sa place. Ils répondaient à une démarche des Européens qui voulaient qu'on lutte à leur place contre l'immigration clandestine en créant des prisons pour des gens fuyant la misère et la faim et qui rêvent de trouver l'Eldorado de l'autre côté de la Méditerranée. Le Maroc et la Libye ont marché dans la combine, perdant ainsi leur âme et leur droit de se dire africains. Frantz Fanon doit se retourner dans sa tombe, lui qui a milité pour l'Algérie fraternelle, tolérante et phare du continent africain. Pourquoi les responsables algériens ont-ils fait voter cette loi scélérate ? Ont-ils subi des pressions occidentales ? Si oui, l'Algérie, qui a fait le 1er Novembre, contribué à la libération du continent, cette Algérie-là, nous la pleurerons parce qu'elle aura laissé la place à une république bananière. Elle a alors perdu son âme et son honneur. Déjà que plus personne n'écoute le pays sur la scène internationale et lui accorde peu de considération. La descente aux enfers continue.

[Source: El Watan]

Retrouvez le QSP  
sur internet  
sanspapiers.info

# La chasse aux Tchétchènes bat son plein

**Les préfectures intensifient les procédures d'expulsion de Tchétchènes demandeurs d'asile. Le Réseau Terra tente d'alarmer l'opinion publique sur l'infamie quotidienne des autorités françaises.**

Les autorités se réfugient derrière le règlement du 18.02.2003 dit « Dublin II ». Mais derrière Dublin II, il y a des enfants, des familles, à Metz, Strasbourg, Lyon, Orléans, Nancy, en Haute-Saône, dans le Doubs... Ils ont fui la Tchétchénie, puis la Pologne, ils sont en danger, ils étaient venus nous le dire et chercher protection... Nous clamons ce qu'on ne leur a pas laissé dire ! Nous les avons pris et nous continuerons de les prendre sous notre protection ! Les préfectures se réfugient derrière « Dublin II », pourtant l'article 15 de ce règlement inclut une « clause humanitaire » qui laisse au préfet le loisir d'examiner la demande. Malgré tout depuis quelques temps c'est à une véritable chasse contre les Tchétchènes qui cherchent protection en France que l'on assiste.

Les violences, les intimidations quotidiennes, la torture, les agressions devant les enfants furent leur lot et c'est ce qui les a décidés à fuir. Ils sont allés en Pologne. Ils y ont vécu plusieurs mois, mais très souvent ont été à nouveau menacés de mort par leurs tortionnaires et persécuteurs qui les avaient retrouvés. Depuis leur arrivée en France, ils ont repris espoir, les enfants ont retrouvé un cadre de vie normal, le temps que les préfectures organisent leur renvoi ! Un jour tous ces noms seront inscrits sur un mur, dans un mémorial, ils resteront, et seront le témoignage de la honte de la France et celle de l'Europe. Nous n'avons pas pu empêcher toutes les expulsions, mais nous ne les oublierons pas et nous les soutiendrons au-delà des frontières. Nous rendrons l'État français responsable de ce qui pourrait arriver à ces familles expulsées.

La liste que vous allez lire est longue, elle n'est pas exhaustive, hélas, mais elle démontre la réalité et l'acharnement du gouvernement français contre les réfugiés :

Loiret : Fin décembre 2007, neuf familles réfugiées tchétchènes, sont arrivées à Orléans, juste après l'expiration du moratoire qui permettait de ne pas renvoyer les Tchétchènes en Pologne. La préfecture du Loiret a refusé à ces familles le droit de déposer une demande d'asile auprès de l'OFPPRA. Le soutien s'est organisé autour des familles. Une réunion publique

avec médiatisation a été organisée. Différents courriers ont été adressés à la préfecture, avec demande d'audience. La préfecture a tout rejeté en bloc ! Début avril 2008, la préfecture n'a plus simplement refusé le dépôt des demandes d'asile mais fait exécuter très méthodiquement la reconduction de ces familles vers le pays par lequel elles étaient entrées dans l'espace Schengen : la Pologne pour la grande majorité.

Le 7 avril, Mme Mejidova et ses deux enfants étaient convoqués à la préfecture pour réadmission le lendemain vers la Pologne. Nous nous sommes mobilisés et cette dame a obtenu in extrémis l'autorisation de déposer sa demande d'asile ici, pour raison de santé. Le 14 avril, deux personnes étaient convoquées à la Préfecture, pour étude des modalités de leur réadmission en Pologne : Mme Umieva, femme veuve venue rejoindre sa fille et son gendre qui ont été admis quelques mois plus tôt comme demandeurs d'asile et Mme Ibraguimova, femme seule avec ses trois enfants 15, 11 et 4 ans 1/2. Seule la femme veuve s'est présentée et a obtenu un nouveau rendez-vous pour le 21 avril. L'autre dame n'est pas venue. Nous ne savons pas où elle se trouve depuis. Le 16 avril, le couple Kalimoulaev devait se présenter avec ses deux enfants (12 et 8 ans) et leurs bagages, pour un renvoi le lendemain. La famille n'est pas venue. Elle se cache. Nous sommes sans nouvelles d'elle. Bilan : Suite à notre mobilisation, des élus ont été reçus par la préfecture, et trois situations ont été débloquentées. En tout, cela fait quatre familles sur neuf qui ont obtenu le droit de déposer leur asile. Les autres ont reçu chacune un avis de réadmission, mais ne se sont pas présentées en préfecture. Le couple Madaev qui venait enfin d'obtenir la possibilité de déposer sa demande d'asile a vu périr un de ses six enfants. Le petit Said, trois ans, a été percuté par deux voitures devant la préfecture, alors que ses parents attendaient pour la énième fois un document permettant d'envoyer leur demande à l'OFPPRA. À nouveau, nous nous mobilisons pour dénoncer cette fois les conditions d'accueil en préfecture.

En Franche-Comté : Le 19 mars, la famille Datajev de Luxeuil, arrêtée et libérée par le juge le 24 mars. Le 19 mars, la famille Aoucheva (cinq enfants), de Gray, arrêtée puis libérée par le juge le 24 mars. La préfecture fait appel et gagne pour le père. La famille est expulsée le 21 mai, alors même qu'il y a des procédures judiciaires en cours, par avion privé depuis l'aérodrome de Dôle spécialement ouvert. Le 8 avril, trois familles dans le Doubs arrêtées : la famille Mantiev (un couple et trois enfants) est expulsée en Pologne le 15 avril. Monsieur et Madame Artsouev sont libérés du centre de rétention de Oissel le 17 avril. Mr Azkhedov et sa compagne, Mme Arzykaeva, ont été expulsés en Pologne le 21 avril. Bilan : trois familles expulsées, deux familles sont toujours là, mais pas régularisées.

Alsace Lorraine : à Nancy, Mme Zagaeva et ses deux enfants sont mis en sécurité suite à une reconduite prévue qui lui faisait craindre le pire. À Strasbourg, deux jeunes femmes ayant pourtant obtenu le statut de réfugié en Pologne refusent d'y retourner : elles y étaient pourchassées sans cesse par des skinheads sous les yeux des autorités incapables de les protéger. À Metz, la famille Minkhailov (quatre enfants de 2, 4, 5 et 9 ans) arrivée le 3 janvier 2008, a été renvoyée près de Varsovie le 11 juin : elle est actuellement dans un foyer de réfugiés, sans nourriture sinon l'entraide, et le plus grand danger : la menace d'un départ vers la Russie ! Cette famille a été parrainée après son

« fonctionnait à plein » vendredi, c'est-à-dire qu'il contenait environ 280 personnes.

« Les deux bâtiments sont entièrement détruits et les personnes ont été évacuées dans le gymnase de l'école de police », dont le CRA est partie intégrante, a indiqué à l'AFP un policier du syndicat FO police, Luc Poignant, confirmant des informations données par des membres du Réseau éducation sans frontières présents sur place. L'origine de l'incendie est indéterminée, a-t-il précisé. Les pompiers seraient intervenus tardivement, selon le responsable FO police, qui a ajouté que la présence des manifestants gênait les opérations de secours. Les sapeurs pompiers ont mis en œuvre tous les moyens de lutte dont ils disposaient pour éteindre l'incendie et porter assistance aux retenus et aux policiers incommodés par les fortes fumées, a estimé la Préfecture. [AFP]

Rassemblement toujours en cours. Les blessés sont en train d'être évacués. On a pu compter quinze ambulances. Les autres seraient dans la cour de l'école de Police. [Resf]

## 19h50

Tout ceux qui ont pénétré dans ce centre ont témoigné des conditions de tension extrêmes dans lesquels vivent les retenus. Jean Desessard, sénateur vert, a ainsi visité ce centre il y a moins de quinze jours. Présent sur place pendant l'incendie il a pu rejoindre les retenus dans le lieu où ils ont été évacués. [Les Verts]

## 19h55

Après un point presse où l'on notait l'absence du général des pompiers, le point presse du Préfet, Michel Gaudin, a été annulé.

## 20 heures

Trente personnes manquent à l'appel, sous les décombres ou en fuite (selon David Assouline, reprenant probablement les déclarations des flics). Le CRA confirmerait que trente personnes « manquent à l'appel ». [Resf]

## 20h10

Les deux CRA sont en cendres. Ils sont construits sans aucune sécurité : en une demi-heure, au CRA1, le feu s'est transmis à la structure, une vraie boîte d'allumettes. Maintenant il faudra être présent dans les tribunaux, car il y aura des comparutions immédiates. (Les caméras vidéo ont fondu). [Solange]

## 20h50

Ne pas répandre de fausses rumeurs (retenus dans les bâtiments, 17h30) : pour le CRA1, ils étaient dans la cour, asphixiés par les fumées toxiques, et gazés dès qu'ils bougeaient un doigt de pied. Pour le CRA2, ils ont été bouclés dans les salles de l'école de police. [Solange]

## 21h55

L'incendie a « gravement » endommagé le grand

centre de rétention administrative parisien de Vincennes qui a dû être évacué, a-t-on appris auprès de la préfecture de police. Le sinistre, qui pourrait être criminel, a éclaté alors qu'un retenu de nationalité tunisienne a été retrouvé mort la veille dans sa chambre. L'incendie a été circonscrit en fin d'après-midi.

De nombreux pompiers ont été mobilisés pour combattre les flammes, tandis qu'une vingtaine de retenus et de policiers employés dans le centre ont été incommodés par les fumées et hospitalisés, selon la préfecture de police de Paris qui ne signale pas de blessé grave.

L'incendie serait lié à une manifestation de protestation organisée au lendemain du décès d'un retenu tunisien de 41 ans, a-t-on indiqué de source policière. Dans un communiqué, la préfecture de police de Paris note que cette manifestation « non déclarée » s'est déroulée à partir de 15h25 à proximité immédiate du centre et que, vingt minutes plus tard, « plusieurs foyers d'incendie volontaire ont été détectés ».

Les deux centres ont dû être évacués, dans une ambiance tendue, vers le gymnase de l'école de police toute proche. Sur les quelque 240 retenus enregistrés dans les deux centres en milieu de journée, environ 160 ont été évacués, une quinzaine ont été hospitalisés et 35 se trouvaient dans des tribunaux au moment du sinistre. Une trentaine de retenus manqueraient donc à l'appel, selon ce décompte communiqué par des observateurs présents à l'intérieur du centre.

Les retenus devaient être transférés vers quatre autres centres de rétention : Lille, Nîmes, Palaiseau (Essonne) et Toulouse, selon la Cimade présente sur place.

Selon un témoin, plusieurs dizaines de retenus se trouvaient dans la cour du centre et protestaient assez bruyamment pour être entendus de l'extérieur. Une épaisse fumée noire se dégageait des lieux et les policiers mobilisés portaient un masque chirurgical pour se protéger. Des policiers maintenaient à distance les personnes présentes, dont des militants associatifs.

D'après les éléments avancés par une source policière, le retenu tunisien décédé samedi serait mort d'un arrêt cardiaque. Dans un communiqué, la préfecture de police de Paris assure que « tant les premières constatations médicales que l'autopsie, réalisée dans le cadre de l'enquête en cours menée par la police judiciaire, écartent la présence de traces anormales ».

À l'annonce de son décès samedi, les autres retenus « ont légitimement souhaité connaître la situation précise mais les centres sont demeurés globalement calmes toute la soirée, malgré la tentative d'incendie d'un matelas », reconnaît la préfecture [AP].

## 22 heures

Sur près de 280 « retenus », au moins une cinquantaine se sont échappés, tandis qu'une vingtaine de personnes ont été intoxiquées par les vapeurs et conduites à l'hôpital, selon la préfecture de police.

RESF déplorait pour sa part une quarantaine de blessés, dont quatre graves, et a recueilli par téléphone des témoignages de sans-papiers faisant état d'un mort « tabassé par la police », selon un militant. La police ne confirmait rien. Les retenus étaient redirigés hier soir dans d'autres centres de la région parisienne. Des élus franciliens de gauche sont entrés de force dans le centre avant d'être violemment repoussés par la police. Les manifestants ont essuyé des tirs de gaz lacrymogènes. [20 minutes].

Peu avant 22 heures, la Cimade annonçait à Rue89 que les fem-

mes, qui sont toutes rassemblées d'ordinaire dans le CRA de l'Île de la Cité, dans le centre de Paris, seraient déplacées au CRA de Plaisir afin d'héberger à la Cité une partie des retenus des centres incendiés. 102 retenus devaient par ailleurs gagner Nîmes dans la nuit. On ignorait toutefois où était le dossier de ces retenus et si leurs familles pourraient être prévenues. [Rue89]

#### 22h20

Haroon Basar est à l'Hôtel Dieu, suite à l'incendie du Cra. Des amis venus le voir à l'hôpital en fin de journée en ont été empêchés par les policiers (sans aucune raison médicale : les médecins leur ont indiqué que la police n'avait pas à empêcher cette visite, mais il n'y a rien eu à faire) La police aurait-elle peur des témoignages ? [Resf]

#### 22h35

L'évacuation serait entrain de se préparer. Des voitures de police et de très nombreux CRS rentrent sur place. [Resf]

#### 23 heures

L'évacuation a commencé. Dispositif policier très important.

Un retenu sur place indique qu'on leur aurait dit qu'on va les transférer sur Lille et Nîmes. L'un d'entre eux devait sortir demain, il doit se préparer comme les autres. [Resf]

#### 23h50

Les retenus devaient être transférés vers quatre autres centres de rétention : Lille, Nîmes, Palaiseau (Essonne) et Toulouse, selon la Cimade.

Il manquerait entre 30 et 56 (selon les sources) détenus à l'appel : évadés ou sous les décombres ? On ne le sait pas. [Resf]

#### 23h55

Le premier bus de retenus vient de partir. Pas assez de monde pour faire plus que de crier. Beaucoup de détresse des retenus.

Le deuxième va partir. Il les emmènerait à la gare de Bercy pour prendre un train pour Nîmes (ils sont environ 80). [Resf]

### Lundi 23 juin

À 2 heures du matin, Jean-Jacques Piard, de Resf 5e-13e, s'inquiète des 30 à 50 disparus : que sont-ils devenus ? D'après les personnes sur place, il était impossible de s'échapper du camp de Vincennes. Il conclut par : « *Je n'ose envisager qu'il y ait cette nuit une tentative d'escamotage de corps qui seraient restés sous les décombres.* »

Selon un bilan effectué lundi matin par la Préfecture de Police de Paris, seulement 14 sans-papiers « *manqueraient à l'appel* ».

Très vite, un porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre, crache sa haine en déclarant : « *il n'est pas tolérable que des "collectifs", type RESF, viennent faire*

*des provocations aux abords de ces centres au risque de mettre en danger des étrangers retenus* », etc., etc.

« *Nous avons fini de fouiller les décombres ce matin vers 10h15, il n'y a pas de victimes dans les décombres* », a déclaré à l'AFP le commandant Florent Hivert, de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Les 160 sapeurs-pompiers intervenus sur le plus grand centre de rétention de France ont « *procédé à l'évacuation de 158 retenus* ». « *On déplorait 18 victimes, légèrement incommodées par les fumées qui ont été transférées à l'Hôtel-Dieu* », a ajouté le commandant Hivert. Selon la préfecture de police, 10 des 18 blessés se trouvaient toujours lundi matin à l'hôpital et devaient en sortir dans la matinée. Ce matin, les retenus sont arrivés dans les différents CRA.

Ils n'ont plus ni batteries de portables, ni d'habits de rechange, ni d'argents pour la cafétéria et les cigarettes. [Solange]

On apprend qu'un appel aurait été fait au CRA de Vincennes hier vers midi, et qu'il y avait alors 249 détenus. Après l'incendie, 18 blessés auraient été transféré à l'hôpital (Hôtel Dieu) ; lundi matin, ils ne seraient plus que 10. Au niveau matériel, les deux bâtiments du centre ont été complètement détruits. Et une bonne partie des dossiers des sans-papiers ont été brûlés.

À 14 heures, des dossiers des retenus de Vincennes sont entrain de passer devant le Juge des Libertés et de la Détention (Tribunal de Grande Instance, 35 bis).

À la même heure, un mail de Memed Celine indique que deux sans-papiers du CRA lui ont indiqué qu'un deuxième sans-papiers était décédé dimanche, soit sur place, soit lors du transfert au CRA, car ils l'ont vu par terre en sang, du sang sortait de sa bouche et il ne bougeait plus, allant ainsi dans le sens du témoignage de dimanche.

Selon Jean Desessard, sénateur Vert de Paris, il n'y aurait pas de deuxième sans-papiers mort. Hier, pendant l'incendie, 33 sans-papiers étaient devant les tribunaux. Et hier soir, d'après le décompte, il y avait entre 54 et 58 disparus.

Vers la même heure (14 heures), la Préfecture de Police de Paris, par la voix de sa porte-parole, Marie Lajus, indique qu'il n'y a en fait qu'un seul disparu. Elle indique que deux retenus sont en garde à vue depuis dimanche soir dans l'enquête sur l'incendie, et que cinq détenus ont été libérés entre dimanche et lundi après examen de leur dossier.

Plus tard, on apprend que les deux sans-papiers gardés-à-vue se trouveraient a priori au commissariat central du 10e arrondissement, 26 rue Louis Blanc.

Il semblerait qu'aucun juge n'ait été saisi de la légalité des transferts de retenus vers les autres CRA. Henri Braun, qui est l'avocat des sans-papiers de feu-Vincennes, va demander leur libération pour vice de procédure. Une femme, mère d'élève dans le 18ème (école rue de Guadeloupe) qui était jusque là enfermée à Cité et qui a été aujourd'hui transférée à Oissel a été libérée pour vice de procédure lors du transfert. À Nîmes, on apprend à 16h30 que cinq retenus ont été libérés car ils auraient théoriquement dû passer aujourd'hui devant le JLD.

A priori, le CRA pour femmes de Cité a été vidé pour pouvoir accueillir des retenus de Vincennes. Lesquels ? Ceux qui passaient en procès dimanche ?

Au CRA de Nîmes, les sans-papiers semblent paniqués et très

passé en Allemagne d'où il a été renvoyé, a réussi à aller en Belgique où les empreintes de Slovaquie ont été retrouvées et qui a fui en France avant d'être réadmis une nouvelle fois ? Ce jeune majeur qui après un an en Angleterre, ayant atteint l'âge fatidique de la majorité, a fui en Italie avant d'être expulsé vers Kaboul et qui est venu en France pour éviter une réadmission en Angleterre ?

Cet « espion » de l'armée américaine ne comprend pas pourquoi ses empreintes en Grèce seront prises en compte avant le danger qu'il court en Afghanistan.

Heureusement le système présente des failles. Deux afghans ayant eu leur statut de réfugié en Italie sont partis en Angleterre. Les empreintes d'un seul ont été retrouvées et il a été mis en rétention avant sa réadmission en Italie. L'autre va pouvoir rester.

Quelque espoir aussi pour celui qui a eu ses empreintes prises en Grèce en juillet 2006. Si le règlement de Dublin est appliqué, en août prochain ses empreintes ne devraient plus être dans EURODAC. Son histoire d'asile semble tenir la route : son père a combattu les talibans et maintenant le responsable taliban avec lequel il avait eu des problèmes a rejoint le camp gouvernemental et est gouverneur du district. Revenus du Pakistan en 2003 ils ont été menacés par cet ex-taliban.

RESTER EN FRANCE ? MAIS AVEC QUELLE HISTOIRE D'ASILE ?

Les menaces contre la famille d'un traducteur de l'ISAF (force d'intervention extérieure en Afghanistan) permettront-elles à son frère d'obtenir l'asile ?

Et qu'en sera-t-il pour ces deux déserteurs de l'Armée Nationale Afghane formée par les britanniques à Kaboul qui ont fui à cause des menaces exercées par les taliban sur leurs familles ?

Difficile de penser que celui qui a été accusé à tort d'avoir tué quelqu'un puisse être accepté. Même chose pour celui qui a tué le frère de la femme qu'il devait épouser.

Et que répondre à cet ismaélien qui demande, à l'écart des autres, si la France accorde l'asile aux ismaéliens afghans ?

Pour certains, assez nombreux ce mois-ci, le seul espoir qu'ils voient est de s'engager dans la Légion étrangère.

Partir ? La Scandinavie ? Depuis la décision de la Norvège et de la Finlande de ne plus expulser vers la Grèce, ceux qui ont été expulsés de Norvège au printemps dernier y retournent et beaucoup d'autres les suivent, notamment deux expulsés de France vers la Grèce il y a quelques mois. Encore faut-il espérer qu'ils ne seront pas arrêtés en Allemagne. Impossible hélas de répondre à leurs questions sur les plus sûrs moyens d'atteindre leur destination.

Le Canada ? Les rumeurs persistent sur la possibilité du passage en bateau ou en avion avec de faux documents au départ de l'Angleterre et beaucoup sont tentés. Cependant personne n'est en mesure de dire qu'il connaît quelqu'un qui aurait réussi à y aller de cette manière.

L'Italie et l'Espagne ? Les conditions de vie leur semblent trop difficiles : peu de travail, pas de logement facilement accessible.

La Suisse, qui faute d'accorder l'asile, donne des autorisations temporaires de séjour pour ceux qu'elle ne peut pas expulser ? Reste l'Angleterre, notamment pour ceux qui veulent travailler quelques années avant de repartir. Mais la situation sur le littoral français n'est guère brillante et le passage n'est

pas assuré comme nous avons pu le voir lors d'un déplacement sur place.

LES CONDITIONS DE VIE À PARIS NE S'AMÉLIORENT GUÈRE

Ils ont été souvent plus d'une vingtaine à dormir dehors, notamment sous les arcades de la place Follereau lorsqu'il pleuvait. Certains ont alors dû faire face à l'hospitalité de certains habitants comme l'indique le témoignage suivant :

En rentrant vers 23h30 ce soir, j'ai assisté à la scène suivante : Sous les arcades du bâtiment J de la place Raoul Follereau, un homme sur son scooter était en train de chasser les derniers d'une vingtaine d'exilés qui avaient voulu s'y installer pour dormir. Le conducteur était en présence de 2 autres hommes (tous les 3 habitent le bâtiment J). La police est arrivée à ce moment (elle avait été alertée par le conducteur du scooter).Aux plaintes des 3 hommes sur la présence des exilés, j'ai pu ajouter mon témoignage qu'un d'entre eux avait menacé les exilés avec son scooter. La police est partie et les exilés se sont installés sous un porche un peu plus loin. Certains habitants semblent très remontés, plus aucune tolérance ne semble possible. Ils ont affirmé qu'ils empêcheraient systématiquement quiconque voudrait dormir en bas de chez eux.

[Source : [www.exiles10](http://www.exiles10)]

## Appel à mobilisation pour un sommet citoyen sur les Migrations 17 et 18 octobre 2008

Lors de ces deux jours, nous appelons à une mobilisation de grande ampleur à Paris, pour une autre conception de l'immigration et un autre rapport entre l'Union européenne, l'Afrique et le reste du monde. Nous tiendrons la deuxième conférence non gouvernementale euro-africaine, une grande manifestation pour une autre politique européenne et un concert géant.

Les 13 et 14 octobre, le conseil des ministres de l'Union européenne se réunit à Paris pour adopter un « pacte européen sur l'immigration et l'asile ». Par ailleurs, après une première réunion à Rabat en 2006, la deuxième conférence interministérielle euro-africaine en matière de migration et développement se déroulera à Paris les 20 et 21 octobre 2008.

La France entend proposer à ses homologues européens l'adoption d'accords de « *gestion concertée des flux migratoires et de co-développement* » comme modèle de négociation par lesquels d'une part, elle fait la promotion d'une immigration choisie, d'autre part, elle demande aux pays du Sud de réadmettre leurs ressortissants et ceux des pays tiers ayant transité sur leur territoire.

Les 17 et 18 octobre nous appelons à une mobilisation de grande ampleur à Paris, pour une autre conception de l'immigration et un autre rapport entre l'Union européenne, l'Afrique et le reste du monde.

[projet@franceameriquelatine.fr](mailto:projet@franceameriquelatine.fr)

## Mineurs isolés sans papiers : mineurs en danger

Le Collectif de soutien des exilés du 10ème arrondissement de Paris dresse un constat alarmant de la situation de mineurs sans papiers isolés.

Depuis le premier janvier le collectif de soutien des exilés du 10ème arrondissement a repéré 239 mineurs lors des maraudes réalisées place du Colonel Fabien. Ce nombre révèle une augmentation de 8% du nombre d'arrivées par rapport à l'an dernier. Ceci n'est pas étonnant compte tenu de la situation des enfants et adolescents en Afghanistan notamment ; les jeunes afghans représentent la très grande majorité des jeunes rencontrés. Le Collectif n'a pas cessé de souligner ce constat alarmant lors des différentes réunions avec les structures chargées de l'accueil des MIE.

COMPTE RENDU DES MARAUDES DU COLLECTIF, POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2006 AU MOIS DE MAI 2008 :

Quatre très jeunes, entre 8 et 10 ans, sont passés par Paris en mai. L'un était avec son frère de 17 ans, deux autres avec leur père mais le dernier était seul. La limitation volontaire des places disponibles a encore laissé chaque soir de ce mois de mai une petite dizaine de jeunes à la rue, même ceux en possession d'un document d'identité (taskera) prouvant leur minorité. Dans la mesure où les places disponibles sont inférieures au nombre de mineurs présents place du Colonel Fabien, le dispositif de la "maraude" ne sert plus à repérer les mineurs isolés en danger dans le 10ème, mais juste à répondre à la demande de protection des jeunes qui viennent les voir sur place. Et en danger, les jeunes le sont : des intervenants signalent que des jeunes ont été abordés par un français qui leur proposait de venir chez lui moyennant une somme d'argent, d'ailleurs dérisoire. Les mineurs n'en finissent pas de se poser, et de nous poser, des questions sur leur avenir, en France pour certains mais aussi en Angleterre ou dans les pays scandinaves. Leur grande inquiétude reste leur devenir après 18 ans, mais aussi leur possible réadmission dans le pays, souvent la Grèce, où leurs empreintes ont été prises la première fois. Le retour d'un jeune de 15 ans, réadmis en Grèce après son passage en Angleterre ne les a pas rassurés.

La Norvège et la Finlande les attirent mais ils se posent beaucoup de questions sur ce passage obligé par l'Allemagne : pourront-ils repartir des familles ou foyers où les autorités les enverront ? S'ils disent qu'ils ne veulent pas rester en Allemagne, les laissera-t-on partir ? Difficile de rassurer ceux de plus de 16 ans car la situation des jeunes majeurs en France n'est guère brillante et ils n'ont aucune garantie d'obtenir un titre de séjour après leur 18 ans. Certains nous ont demandé le pourcentage de jeunes afghans pris en charge après 16 ans

qui avaient eu un contrat « jeune majeur » et le pourcentage de ceux qui avaient obtenu une carte de séjour « vie privée et familiale ». Malheureusement nous ne disposons pas de ces données.

Demander l'asile leur donne une chance supplémentaire mais tous n'ont pas de « bons » cas d'asile et l'entretien à l'OFPPRA est un cauchemar pour beaucoup. Ce jeune de 16 ans et demi qui y est allé en février dernier se remet difficilement du refus. Les questions de l'officier de protection l'ont déstabilisé et l'interprète en pachtou a semble-t-il accentué sa confusion. Ce sera peut-être plus facile pour ce jeune de 17 ans qui dit s'être converti au christianisme. Ceux qui ont un entretien avec un intervenant de FTDA sont parfois aussi inquiets et troublés que celui qui est allé à l'OFPPRA. Certains ne savent pas ce qu'ils doivent dire et les questions leur semblent parfois dépasser le simple bilan « social » destiné normalement à établir leur situation de mineur en danger et non de réfugié. Beaucoup sont aussi lassés d'entendre en réponse à leurs questions : « je n'ai pas le temps ». Ce manque de temps est bien réel, mais prouve que ce dispositif, avec les moyens disponibles, est inadéquat pour préparer l'avenir de ces mineurs, surtout celui de des jeunes âgés de 16 ou 17 ans pour lesquels ledit l'avenir est loin d'être assuré.

Certains décident d'aller dans une autre ville en espérant qu'on s'occupera mieux d'eux et qu'ils ne devront pas attendre trois mois ou plus avant d'être pris en charge et d'aller à l'école. Difficile dans ce cas de leur indiquer les « bonnes » villes.

Et que faire lorsque l'on veut rester en France, que l'on a une taskera indiquant 15 ans et que le procureur décide quand même de vous envoyer subir une expertise osseuse qui se révèle bien entendu défavorable ?

L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE INQUIÈTE

« Si l'Europe ne veut pas de nous et ne veut pas nous accueillir correctement, qu'elle ne nous laisse pas rentrer », dit un exilé exaspéré d'avoir passé trois nuits dehors et de n'avoir qu'un repas par jour.

Mais c'est bien ce que l'Europe voudrait faire. Certains, ayant lu des informations sur la nouvelle directive européenne et la situation en Italie, s'en inquiètent et durant ce mois nombre de discussions ont tourné autour de ces orientations des pays européens.

Inquiétudes renforcées par la possible venue du président Karzaï, peut-être pour le sommet sur l'Afghanistan à Paris le 12 juin : « il vient pour demander à l'Europe de nous renvoyer ! ». Mais pour l'instant la préoccupation principale reste Dublin.

Que va faire celui qui a eu ses empreintes prises en Grèce, en Italie puis en Autriche ? Il s'accroche au fait que la Croix rouge en Grèce lui aurait dit que les empreintes n'étaient transmises à Eurodac qu'un mois après.

Et celui qui, avec ses empreintes prises à Calais, a été réadmis d'Angleterre où il avait enfin réussi à passer ? En déposant sa demande d'asile à la préfecture, les empreintes prises en Grèce ont été retrouvées. Seul espoir, que la Grèce n'accepte pas de le reprendre.

Cet autre, qui a eu ses empreintes prises en Slovaquie, est

inquiets. On les empêche désormais de fumer, tous les cendriers ont été cassés, et on leur parle comme des chiens. Certains retenus seront envoyés à Paris en avion pour passer devant les consulats respectifs.

Ce soir, la Préfecture de Police de Paris publie deux communiqués sur son site internet, dont un daté d'hier. Celui-ci reprend tout ce qu'elle a dit toute la journée d'hier, dont les plus affreux propos : « Cette personne était retenue en application d'une interdiction définitive du territoire français prise par la Cour d'Appel de Paris. En effet, elle était connue pour des faits de délinquance graves et réitérés, sous de multiples identités, notamment en matière de trafic de stupéfiants, de violence et de viol. »

Elle insiste sur l'arrivée rapide des secours incendie (« Malgré l'engagement très rapide des secours incendie, le feu s'est propagé et a gravement endommagé les deux centres. ») alors que ceux-ci ont mis une heure à arriver !

Elle nie les blessés graves : « Aucun blessé grave n'est à déplorer à cette heure. Cependant, 20 personnes incommodées par les fumées ont été transférées à l'hôpital. »

L'autre communiqué ne sert qu'à donner un numéro de téléphone mis en place par la Préfecture « à la disposition des familles des personnes étrangères retenues dans le centre de rétention administrative de Paris, une cellule d'information et de conseil qui peut être jointe au numéro vert : 0 81100 06 75. »

Un retenu d'Oissel (Rouen), qui était au CRA de Vincennes, contacté sur une cabine, affirme qu'il a été frappé par la police dans le car qui les a emmenés jusqu'au CRA d'Oissel.

Ce soir, à 23h15, un mail sur la liste rétention, insiste sur le fait que plusieurs retenus sont persuadés d'avoir vu un homme se faire tabasser à mort par les flics.

[Sources : 20 minutes, Reuters, Liberation, rue89, etc]

Que s'est-il donc passé ?

L'incendie simultané des deux centres de rétention administrative de Vincennes est-il destiné à rester un mystère ?

Une instruction serait ouverte. Attend-on vraiment que la lumière soit faite ?

L'enquête va-t-elle éclaircir, par exemple, pourquoi les pompiers ne sont intervenus qu'avec un retard considérable – et si peu efficacement ? Pourquoi a-t-on laissé flamber ces deux bâtiments ?

J'ai par hasard pu être témoin d'un autre incendie, la semaine suivante, rue Keller, dans le 11ème arrondissement, où le feu s'est déclaré dans un immeuble mitoyen du mien, à 6 heures du matin. Deux minutes après que quelqu'un ait crié "au feu", les pompiers étaient là. Le toit de l'immeuble n'aura pas eu le temps d'être touché. À Vincennes, on aura attendu près d'une heure avant que n'apparaissent les premières voitures de pompiers. Et l'intervention se mettra en place si doucement que les deux bâtiments auront tranquillement le temps de flamber – ainsi que tout-un-chacun peut le vérifier avec les nombreux films de l'événement qui circulent sur internet – et qu'il a même été possible de voir à la télévision.

L'instruction conclura-t-elle en incriminant les négligences incroyables qui ont permis au feu de se propager ?

Pointera-t-elle sur le comportement scandaleux des responsables des opérations de secours, qui n'auront pensé qu'à arroser les détenus de gaz lacrymogènes quand il aurait été évidemment plus indiqué de les évacuer d'urgence – et d'arroser le feu ? Dénoncera-t-on la manifeste non-assistance à personnes en danger dont l'administration s'est rendue coupable ?

L'enquête expliquera-t-elle aussi pourquoi la Préfecture a prétendu que de nombreux sans-papiers auraient profité des circonstances pour se faire la belle. On sait maintenant que les retenus étaient parfaitement comptabilisés – pendant l'incendie, y compris nominativement –, et que rien ne justifie les fausses nouvelles diffusées quant aux dizaines d'évadés. La diffusion de fausses informations est également susceptible d'être poursuivie. Le sera-t-elle ?

Enfin, l'instruction mettra-t-elle à jour les conditions dans lesquelles sont retenus les sans-papiers – qui n'ont droit ni à un stylo... ni à un briquet, et qui en sont réduits à demander à leurs surveillants lorsqu'ils veulent allumer une cigarette ?

Prendra-t-elle le temps de s'étonner du nombre de départs de feux extrêmement efficaces qui ont explosé quasi simultanément ? Ira-t-elle jusqu'à constater le caractère très fantaisiste – et strictement diffamatoire – des déclarations de responsables politiques proches de l'Élysée, tel le député Frédéric Lefebvre, qui ont prétendu pouvoir mettre en cause des associations comme RESF ou le 9ème collectif ? L'enquête fera-t-elle apparaître le fait que les retenus n'avaient vraisemblablement pas les moyens d'organiser un tel feu – quel que soit le niveau qu'ait pu atteindre leur légitime colère ?

L'instruction permettra-t-elle de comprendre l'exploitation ultra-politique d'une telle flambée ?

À qui le crime profite, se demande-t-on ordinairement. On a pu voir en tout cas qui a tenté d'en profiter de façon éhontée. Ces questions se poseraient normalement dans une démocratie. Dans un État policier, c'est tout sauf probable.

## Au surlendemain de l'incendie, que savait la Cimade ?

Dès lundi, les correspondants de la Cimade dans les divers centres de rétention de France pouvaient recenser les nouveaux arrivants transférés après l'incendie des deux CRA de Vincennes. Simultanément, des informations fournies par la Préfecture de Police faisaient état d'évasions. Ces rumeurs propagées par la police se sont vite dégonflées. La Préfecture ramènera leur nombre de plus de cinquante, dimanche en fin de journée, à quatorze lundi matin. Lundi a midi, le ministère de l'Immigration n'en comptabilisait plus qu'une seule. Deux jours après ce supposé "évadé" était "retrouvé". Soulignons que, de l'intérieur du centre, que ce soit avant, pendant ou après l'incendie, de l'avis de ceux qui y étaient enfermés, comme de la Cimade, même une seule évasion était, en effet, hautement improbable. Faisant l'addition des chiffres de transférés fournis par la Cimade, le compte n'y était pas.

Nîmes-Courbessac : 100 personnes, Lille-Lesquin : 54 personnes, Paris-Dépôt : 40 personnes, Rouen-Oissel : 21 personnes, Palaiseau : 16 personnes. Soit un total de 231 personnes évacuées sur 273 retenus à Vincennes ce jour-là, dont 249 présents dans le centre, si l'on en croit les chiffres – contradictoires – fournis par la Préfecture.

Pour tenter de comprendre, nous avons interrogé la Cimade.

(...) « Il est très difficile de tenir des chiffres exacts. »

• Avez-vous la liste nominative des personnes qui étaient dans le camp de Vincennes vendredi ?

– Non.

• Vous n'avez pas la liste nominative des retenus en général ?

– Non. L'accès à l'information dans les centres de rétention est très variable d'un centre à l'autre. À Vincennes cela ne fonctionne pas comme cela : c'est plutôt les personnes qui veulent voir la Cimade dont on connaît les noms. Nous n'avons pas de liste complète.

• Vous semblez être entrés en contact avec les retenus de Vincennes depuis l'incendie, puisque vous dénoncez dans un communiqué le fait qu'ils ont eu du mal à avoir des contacts avec l'extérieur depuis qu'ils ont été déplacés...

– Nous avons eu l'occasion de parler avec des personnes qui ont été transférés dans d'autres centres de rétention.

• Quel est le récit qu'ils font des événements ?

– Nous commençons à avoir quelques témoignages, mais le souci est que nous ne savons pas si ces personnes veulent en faire état auprès de la presse, donc ils n'ont pour l'instant pas été diffusés de manière large. Pour le moment la Cimade s'occupe surtout de leurs droits, les témoignages viendront par la suite. À Nîmes, quatre-vingt six requêtes ont été déposées [sur la centaine de transférés de Vincennes] dans le cadre de vices de procédures pendant le transfert. [Les vices de procédure ouvrent droit en théorie à la libération...]

• Des informations sont sorties à répétition comme quoi il y aurait eu des violences à l'intérieur du centre pendant l'incendie. Informations qui venaient de personnes à l'intérieur du centre. Il a été dit notamment qu'un retenu aurait été très brutalement traité par les forces de l'ordre.

– Effectivement, je pense que dans la panique certains ont témoigné du fait que pendant les transferts et à l'occasion des transferts, il y a eu des insultes, des moqueries, des gens qui ont stationnés dans les voitures pendant le transfert de manière très longue sans que les autorités policières les autorisent à ouvrir les vitres, ainsi que pendant les transferts à l'hôpital. Beaucoup de choses de ce type là sont effectivement dites.

• Avez-vous pu aller à l'Hôtel Dieu [où les retenus blessés ou gazés ont été envoyés] ?

– Non. Par contre une avocate s'est rendue sur place et a défendu une personne dans ce cadre là. Nous avons par contre eu des témoignages de gens qui en revenaient. La plupart des gens qui ont été intoxiqués ont par la suite été placés à Palaiseau, d'autres au Mesnil-Amelot. Il ne reste a priori plus personne à l'hôpital.

• Des témoignages ont parlé d'un retenu très brutalisé et battu à mort. Il y a eu plusieurs informations de ce type. Avez-vous entendu parler de cela ?

– Non, je n'ai pas eu d'information de ce type. Les gens étaient en train de prier suite au décès, la veille, du Tunisien de quarante ans. Des violences ont commencé (de la part des policiers ou des retenus, je n'en sais rien). Je n'ai par contre rien entendu en ce qui concerne le fait que les policiers ne se soient mis contre un retenu en particulier.

• Sur l'incendie lui-même et sur le comportement des retenus pendant celui-ci, avez-vous plus d'informations ?

– Selon plusieurs témoignages, l'incendie s'est déclenché pendant les prières. On ne sait pas s'il y a eu des communications entre les deux CRA. La Cimade n'était pas dans le centre pendant cette période. Nous ne sommes pas présents le weekend. Il n'y a que des permanences téléphoniques. Les conditions de travail de la Cimade dans les centres sont absolument déplorables, ce qui fait que nous ne pouvons pas y intervenir toute la semaine. Il n'y a pas le nombre de bureaux et d'intervenants suffisant. Je ne pense pas que s'il y avait eu quelqu'un de la Cimade ce weekend là, cela aurait changé grand chose. Il y a eu des incidents à plusieurs reprises cette année. La police des polices et la Commission Nationale de Déontologie de la sécurité ont été saisies à plusieurs reprises. Cela fait un moment que la Cimade pense, du fait qu'il y ait deux centres l'un à côté de l'autre, qu'il y aurait eu des problèmes un jour. Je ne pense pas que nous aurions pu témoigner si nous avions été là puisque le bâtiment administratif est séparé du bâtiment des retenus.

• La question du comptage nous préoccupait. Vous dites qu'elle est difficile car certains retenus ont été libérés.

– Effectivement, il y a eu des libérations après l'incendie. Elles étaient dues à des fins de rétention. D'autres libérations auront lieu de manière régulière et pour les mêmes raisons, sur les deux-cent quarante-neuf personnes de Vincennes. Nous n'avons pas en permanence des listes de

## Manœuvres autour des grèves de sans-papiers

*Déferlante, vague ou vaguelette. Là on se mobilise pour la première option ailleurs on freine et on gère le cas par cas*

Le compte rendu d'une réunion tenue très discrètement au siège de la CGT, à Montreuil indique que nationalement la confédération ne souhaite pas l'élargissement du mouvement et refuse la généralisation de la grève des travailleurs sans-papiers. Alors que le lancement d'une « déferlante » était l'ordre du jour, la hiérarchie de la CGT a décidé de faire « marche arrière toute ».

DOCUMENT :

Réunion de travail, sur le dossier des travailleurs sans-papiers, du 20 Juin 2008. Relevé de décisions.

1. Mise en place d'un collectif de coordination de la lutte des salariés sans papiers en Île de France sous la responsabilité de l'URIF-CGT et du Bureau Confédéral (Francine Blanche), où seront présentes les Unions Départementales CGT de la région IDF et quelques fédérations professionnelles de la CGT, les plus impliquées dans ce conflit. Ce collectif doit être relativement souple et en capacité de se réunir autant que de besoin.

2. On ne déclenche pas la troisième vague « d'entreprises en grève », on se donne du temps pour apprécier ce que fait réellement le gouvernement en termes de régularisations.

• La réunion prévue dimanche à Montreuil est annulée. Le choix est fait d'examiner par département les conditions de rencontres avec les salariés sans papiers afin d'expliquer la stratégie de la CGT.

• On ne néglige aucune forme d'actions mais on recherche avant tout l'efficacité.

Une attention particulière doit être portée aux salariés sans papiers menacés de licenciement.

• Nécessité d'améliorer la mutualisation des informations entre les différentes organisations de la CGT concernées.

3. Des comptes rendus rapides seront adressés aux organes de la CGT après chaque rencontre avec les autorités publiques traitant du sujet susvisé. Une note technique parviendra aux structures de la CGT lundi 23 juin 2008.

4. L'attention est attirée sur la communication CGT à délivrer aux médias.

Dans la mesure où la lutte des salariés sans papiers en IDF implique plusieurs organisations de la CGT, les décisions portant sur la stratégie syndicale intéressant le plus grand nombre doivent être préalablement débattues démocratiquement dans la CGT avant d'être annoncées sur la place publique.

5. La situation atypique que vit l'UD-CGT de Paris par l'occupation d'une partie de ses locaux engage la direction de la CGT et c'est bien à ce niveau là que des décisions doivent être prises.

[Source : Réseau d'Alerte & de Solidarité des Cégétistes Aux SansPapiers]

## Vers une troisième vague de grèves ?

*Le blog Où va la CGT ? s'interroge sur la stratégie de la confédération.*

Des indices concordants nous laissent à penser qu'une troisième vague de grèves pourrait être déclenchée prochainement par la direction de la CGT, vague qui cette fois pourrait prendre l'allure d'une "déferlante". Succès éclatant du meeting parisien et allusions à peine voilées à une nouvelle vague à cette occasion, réunion confidentielle ce dimanche à la Confédé, diffusion ces jours ci dans les structures (enfin !, pourrait-on dire, seulement deux mois après le lancement du mouvement !) d'un tract général de popularisation utilisable largement...

Une rumeur n'est qu'une rumeur, mais elle pourrait être fondée. En effet, toutes les informations arrivées sur ce blog montrent la mobilisation et l'énorme pression des sans-papiers eux-mêmes.

Nous l'avons dit, nous le répétons : la stratégie de la confédération a échoué. Le principe même des grèves d'avertissement pour pousser le gouvernement à négocier a échoué. On a ainsi vu Horteux pérorer la semaine en se gargarisant de la hausse de 80% des expulsions de sans-papiers. C'est en fait beaucoup plus fondamentalement la conception même du syndicalisme porté par la Confédération qui fait la preuve de son échec : le « partenariat conflictuel » avec le gouvernement, la participation systématique et avec un rapport de forces symbolique à toutes les négociations, les Grenelle, les réunions. Même échec que pour les retraites ces derniers jours (le bide du 17 juin qui n'a rien à voir avec la division syndicale, mais beaucoup plus avec le ras-le-bol des militants pour des journées bidon et sans perspectives). C'est l'échec de la CFDTisation de la confédération, mais elle ne changera pas pour autant, tellement elle est imprégnée de la logique de la cogestion, et tous les appels aux directions syndicales n'y pourront rien. Comme pour le CPE, c'est dans nos mains, celles des syndicalistes de classe que repose l'élargissement et le succès du mouvement en cours.

Depuis le début, nous disons que l'heure est à l'organisation de la grève générale des sans-papiers, qu'en tous les cas c'est dans ce sens qu'il faut avancer. Que l'heure est à développer les grèves en province, à Marseille, Lille, Lyon, Toulouse et ailleurs, contre la position officielle de la CGT qui n'avance qu'au cas par cas.

C'est en ce sens que nous informons nos lecteurs de la possibilité de cette nouvelle vague. Tous les camarades, dans toutes les villes, doivent s'y préparer pour y participer chaque fois que cela est possible, en s'imposant si nécessaire aux réformistes patentés.

[Source : Où va la CGT ?]

## Le collectif des « Femmes en Noir » exige l'arrêt immédiat des rafles et des expulsions

Nous, Femmes en Noir :

- qui œuvrons pour une justice économique et sociale et contre la globalisation exploitant et condamnant à la misère des millions de gens de par le monde ;

- qui sommes engagées à promouvoir les droits à la justice, à la santé et à la sécurité pour tous et les valeurs d'un monde d'égalité et de solidarité,

dénonçons :

- les interpellations au faciès, les rafles à la sortie des écoles, sur les lieux de travail ou dans les Préfectures, l'enfermement dégradant et l'expulsion désastreuse d'hommes, de femmes et d'enfants « coupables » du seul fait d'avoir franchi des frontières et de vouloir vivre mieux ;

- le concept « d'immigration choisie » qui n'est rien d'autre qu'une instrumentalisation cynique des compétences au profit du patronat. Nous refusons également la régularisation des sans-papiers « au cas par cas » qui n'est rien d'autre qu'une façon de diviser la lutte collective et légitime des sans-papiers ;

- la criminalisation des résistantes et résistants qui soutiennent la lutte des sans-papiers et le positionnement dangereux de l'actuel gouvernement français dans l'idéologie binaire du « conflit des civilisations ».

Considérons :

Que les atteintes à la dignité de quelques-uns blessent toutes les femmes et tous les hommes dans leur dignité.

Exigeons :

- l'arrêt immédiat des arrestations et la fermeture des centres de rétention – véritables « camps de transit » de sinistre mémoire ;

- l'abrogation de la directive européenne légalisant l'enfermement et l'expulsion des sans-papiers, directive signant la chute de l'Europe dans les heures sombres de la ségrégation entre « nationaux » et « indésirables ».

Appelons :

Les forces vives de la nation à une réflexion collective sur les Droits Humains en France et en Europe et à contester devant la Cour de Justice et la Cour européenne des Droits de l'Homme la scandaleuse directive « retour » ratifiée par l'Union européenne le 18 juin dernier.

[Source : « Femmes en Noir »]

## Un immigrant en détention tué lors d'incidents avec la police

Un immigrant clandestin somalien a été tué et quatre personnes dont deux policiers ont été blessés dans la nuit de mercredi à jeudi au cours d'une émeute dans un camp de rétention du nord-ouest de la Turquie, a rapporté l'agence de presse Anatolie. Des immigrants retenus dans ce centre situé à Kirklareli, près de la frontière Bulgare, ont mis le feu à leur matelas, vraisemblablement pour protester contre leurs conditions de détention, selon l'agence. Des clandestins ont ensuite agressé deux policiers venus mettre fin à l'émeute et se sont emparés de leurs armes de service, a affirmé le vice-gouverneur de Kirklareli, Zeki Koçberber, cité par Anatolie. Les agents sont parvenus à enfermer les mutins dans leur dortoir et à appeler des renforts de police et de la gendarmerie, a-t-il ajouté. La victime a défoncé la porte et pris la fuite en tirant avec son pistolet, a poursuivi M. Koçberber, indiquant que les forces de sécurité avaient procédé à un tir de sommation après qu'elle eut refusé de s'arrêter. « En dépit de cela, (le clandestin) a commencé à grimper sur le toit d'une cabine téléphonique et est tombé à terre. Un examen à l'hôpital local a révélé qu'il avait succombé à une blessure par balle », a déclaré le vice-gouverneur, sans donner plus de détails. Une enquête a été ouverte par un procureur de Kirklareli. Le camp de Kirklareli a été construit à la fin des années 1980 comme centre d'accueil de réfugiés. Ses premiers habitants ont été des réfugiés bulgares d'origine turque. De 1991 à 2003, ce sont les réfugiés bosniaques et kosovars qui ont bénéficié du centre. La Turquie est située sur une importante voie de passage des immigrants clandestins en provenance d'Asie et désireux de se rendre en Europe.

[Source: Fortress Europe]

## Samedi à la Bourse

Ces dernières semaines, le QSP et la Télé des sans-papiers se sont rapprochés des occupants de Bourse du travail, rue Charlot. Aussitôt, on se sera plutôt bien entendu. Dans l'urgence de bouger – et de faire quelque chose pour briser le mur de silence qui entoure cette occupation, on aura lancé deux projets en parallèle :

- une édition spéciale du *Quotidien des sans-papiers*, le *Journal de la Bourse du travail occupée*.

- et une « conférence-débat télévisée sur matelas ». « Télévisée », soit destinée à être retransmise sur internet.

En à peine plus d'une semaine, on aura réussi le tour de force de mener à bien les deux...

La commission presse de la Bourse, avec le renfort du QSP, est ainsi parvenue à faire un huit pages, exclusivement consacrées à l'occupation de la Bourse, dans lequel les occupants et leurs délégués ont pu expliciter leurs points de vue. Simultanément donc, les mêmes seront parvenus à organiser une conférence, ce samedi 28 juin à 18 heures, dans la grande salle occupée, sur les matelas de ce qui est devenu un immense dortoir.

Cinq cent personnes – presque toutes sans-papiers – auront assisté à ce débat – et on s'est promis de recommencer.

En attendant, ce qui a déjà recommencé, c'est LE JOURNAL DE BOURSE DU TRAVAIL OCCUPÉE, dont le deuxième numéro est déjà sorti des presses, une semaine après le premier.

Pourvu que ça dure...

libérations. Le comptage est donc difficile.

- Avez-vous des éléments supplémentaires sur le décès de samedi ?

– Non. Nous n'avons pas de retour sur l'autopsie, je ne suis même pas sûr que l'enquête aboutisse sur les circonstances du décès. Le ministère a demandé de ressortir le passé et le casier de ce monsieur pour trouver une justification, ce que nous avons trouvé intolérable.

Nous n'avons pas son nom. Il doit probablement être connu de la préfecture de police mais pas de notre part.

- Comment avec-vous interprété la rumeur d'évasion(s) produite par la préfecture, avec quatre communiqués successifs proposant des chiffres différents ?

– Dans le désordre qui régnait, il est possible que les policiers aient pu mal compter et considérer qu'il manquait cinquante personnes... Il était un peu hâtif de leur part de parler de ces chiffres là alors qu'ils n'avaient aucune certitude quant au devenir de ces personnes. Il est de plus extrêmement difficile de s'évader de Vincennes.

- D'après le dernier communiqué de la préfecture, il n'y aurait plus qu'un évadé. Même pour un seul cela semble complètement extravagant. N'est-il pas possible qu'il y ait une coïncidence entre cet « évadé » et la personne qui aurait pu se faire tabasser abondamment et très brutalement ?

– Je ne pourrais pas vous le dire. Je n'ai pas entendu parler de ces violences. Nous n'avons pas entendu tout le monde. Les gens sont en général sous le choc. Comme l'homme qui avait partagé la chambre du Tunisien décédé et qui est maintenant libéré.

- Les pompiers ont eu un retard d'intervention...

– Effectivement, les détenus le disent. On fait état de trente à quarante minutes quant à leur intervention. On n'en sait pas beaucoup plus, ni le pourquoi du comment...

VINCENNES

## Témoignages

### Entretien téléphonique avec Adama Diomandé, mardi 24 juin, en direct du camp de rétention de Lille.

*Détenu au CRA de Vincennes avant d'être transféré à Lille, Adama Diomandé témoigne des conditions de son arrestation et sa détention ainsi que sur les événements de Vincennes.*

- Pour toi que s'est-il passé à Vincennes depuis la mort du Tunisien et lors des événements du lendemain ?

– Le centre de Vincennes est divisé en deux. Moi j'étais au numéro un, la personne qui est décédée était dans le deux. Tous ceux qui étaient au un ont quand même vu les événements.

- Comment avez-vous été informés du décès de cette personne ?

– Entre les deux centres, on ne communique pas bien, mais on peut voir les mouvements qui s'y passent. On a vu plein de flics qui sont entrés à l'intérieur et des mani-

festations ont eu lieu au niveau du deux. Donc, sans parler aux retenus du CRA deux, on a su qu'il y avait quelque chose qui se passait. Les policiers couraient partout, et tout à coup il y a eu des gaz lacrymogènes là-bas, on sentait l'odeur. On a su qu'un camarade était décédé – très certainement par des coups de fil de l'autre centre. De notre bâtiment, on voit un peu la cour du CRA deux. On est allé voir par curiosité à travers les grilles. On a vu les pompiers qui venaient, puis le SAMU. Il y avait beaucoup de sirènes, de cris, et ensuite les camarades de l'autre centre nous ont confirmés qu'un Tunisien était mort.

Dans le CRA 2, les gens n'ont pas dormi de la nuit parce qu'il y avait des lacrymogènes partout.

Le dimanche a suivi. Chez nous [au CRA 1] le matin était calme, il n'y avait rien du tout. J'étais couché et j'ai reçu un coup de fil vers treize- quatorze heures parce qu'il y avait des gens dehors. Dans notre bâtiment il n'y avait rien, mais j'ai vu un attroupement dans l'autre. Les flics étaient près du grillage. Ils sont entrés dans le CRA 2 pour emmener une personne, mais les gens n'ont pas voulu. J'ai vu cela, il y a eu beaucoup de cris, et tout à coup un feu a pris aux deux coins dans le bâtiment d'à côté [CRA 2]. Les policiers ne sont pas entrés ; les gens étaient excités. Puis, les pompiers sont arrivés pour intervenir.

- Les pompiers sont-ils arrivés rapidement ou plutôt tard ?

– Ils sont arrivés tard. Ils ont mis plus de trente minutes à arriver. Mais ils ne sont pas entrés dedans, car il y avait de la fumée. Il faut aussi dire qu'avant qu'il y ait de la fumée, il y a eu des lacrymogènes dans le CRA 1, chez nous. Près du grillage, une personne a reçu beaucoup de gaz dans le visage. Il est venu dans ma chambre, on l'a aidé. Et puis il y a eu encore plus de lacrymogènes. Il y avait plein de choses cassées.

- As-tu une idée de la façon dont le feu a pris dans ton bâtiment ?

– Je n'en ai franchement aucune idée. Il y a eu un attroupement dans le couloir [quand Adama était dans sa chambre avec la personne gazée]. Des camarades ont dit « Sortez, sortez, sortez !!! » Nous sommes sortis. Il y avait les pompiers. Nous avons été conduits au gymnase. Il y avait toujours de la fumée. Nous sommes ensuite allés dans la cour où il y avait un peu moins de fumée. Nous sommes restés très longtemps dans la cour.

- On nous a racontés que vous étiez restés longtemps debout dans la cour les mains sur la tête...

– Longtemps, très longtemps. Nous étions angoissés. Puis certains sont allés manger certains ont refusé. Certaines ont récupéré leurs affaires dans les coffres.

- Entre le moment du feu et le moment de l'évacuation, y a-t-il eu des violences policières ou cela s'est-il passé tranquillement ?

– L'évacuation s'est passée tranquillement. Ce n'est pas la police, mais la gendarmerie qui faisait l'évacuation. Je suis maintenant à Lille. La Cimade s'occupe de nous. C'est moins tendu qu'à Vincennes. Ici nous sommes tous de Vincennes, le centre n'était pas occupé. Nous sommes une cinquantaine. Le traitement, ça va

mieux, mais tout le monde est angoissé. Nous avons toujours peur.

Je devrais être libéré le 27 juin. [Ce qui, effectivement, se produira.]

• *Quelles sont les circonstances dans lesquelles tu as été arrêté ?*  
– J’ai été arrêté les 25 mai. J’étais un membre actif de l’occupation de la Bourse du Travail. J’ai le permis de conduire français et je possède une voiture à mon nom. Ma voiture est en règle. Je suis allé à Barbès faire des achats pour la nourriture. Je me suis mal garé comme d’autres voiture car il n’y avait pas assez de places un dimanche. Je n’étais pas stationné pour longtemps. Quand je suis revenu, il y avait beaucoup de policiers qui mettaient des contraventions. Je n’ai pas fait comme si la voiture n’était pas la mienne. Ils m’ont dit que j’étais mal garé et m’ont verbalisé. J’ai donné les papiers du véhicule et mon permis de conduire. Ils ont appelé pour vérifier le permis. Ils m’ont ensuite amené au commissariat sans me menotter pour vérifier si j’avais tous mes points. Au commissariat, ils m’ont dit que je n’avais plus de points sur mon permis. Je n’étais pas au courant. Même le policier s’est étonné que je n’ai pas reçu de lettre. Ils ne m’ont pas montré la preuve que j’avais perdu tous mes points. Après ils m’ont annoncé qu’ils allaient me reconduire à la frontière. Je ne me suis pas caché et j’ai dit que je faisais partie de l’occupation de la Bourse du Travail et que j’avais beaucoup de responsabilité quant à la nourriture. Après beaucoup d’insistance, j’ai obtenu que quelqu’un vienne prendre la clef de la voiture.

Ils ont gardé le permis de conduire. Au troisième jour à Vincennes, on me rappelle pour me dire que mon permis est au commissariat. Le lendemain, on me le ramène ; on ne me l’a pas retiré bien que selon eux je n’aurais plus de points.

• *Y a-t-il eu des documents qui ont disparu dans ton dossier juridique ?*

– En ce qui concerne ma demande d’asile, il y a un dossier qui a disparu. J’ai fait une demande, il y avait dedans un bail, un papier prouvant mon lien avec une réfugiée statutaire, une photocopie de la carte de membre du parti. La demande d’asile a été refusée. Ils sont alors censés renvoyer les papiers. Au CRA, je n’ai reçu que la photocopie de la carte de membre. Je ne sais pas où est le reste des papiers, si l’OFPRA les a encore, s’ils se sont perdus...

• *Avant que Vincennes ne brûle, quelle était l’ambiance, que se passait-il ?*

– Il n’y a pas eu au CRA 1 des mouvements et des soulèvements tous les jours. Il y a eu quelques grèves. Ce n’était pas très agité.

Les gens crient parfois, ils veulent faire connaître à l’extérieur la situation ici. Les gens ne savent pas exactement ce qu’il se passe dans les camps. Nous n’avons pas le droit aux téléphones avec appareil photo ou caméra. J’ai pleuré souvent dans le CRA... J’ai de camarades... des tentatives de suicide. Ils sont tombés devant moi. Mais malgré tout cela ils sont rapatriés... On nous croit pas, on nous croit pas ! Les sans-papiers, nous ne sommes pas des criminels, nous ne sommes pas des assassins, nous ne sommes pas des voleurs. On nous traite comme si on était des

voleurs. Il y a des camarades qui sont malades d’abord avant d’être arrêtés. Mais ils sont là-bas quand même ! C’est ce qui a conduit à cette mort-là. C’est toujours le même médicament pour tout le monde. Je suis hyper-tendu. Habituellement, j’ai toujours mes médicaments sur moi. Ils ont appelé mon médecin qui m’a prescrit des médicaments. Mais je n’ai eu que des somnifères et quelque chose d’autre [du Doliprane probablement...]. Il y a des gens qui avalent n’importe quoi pour échapper à leur vol. Mais malgré tout ils sont expulsés. Tous le monde part ! Après dix ans treize années passées sur le territoire français. Ça fait mal. Et ceux qui sont là-bas, ils comprennent, ils voient. Ça fait mal, ça fait mal. Je déplore ce traitement inhumain.

### Entretien avec Balamara le 25 juin. Anciennement au camp de Vincennes, il s’est retrouvé à Lille.

On n’était pas dans le même bâtiment que la personne qui est décédée. On a vu l’arrivée des pompiers. Ils ont mis le corps dans leur camion pour le ramener. De la façon dont ils l’ont mis dans le camion, on a vu que la personne n’était plus vivante. On voyait des gens en train de crier, taper et jeter les pierres.

### Entretien avec Balamara le 25 juin. Anciennement au camp de Vincennes, il se trouve maintenant à Lille.

On n’était pas dans le même bâtiment que la personne qui est décédée. On a vu l’arrivée des pompiers. Ils ont mis le corps dans leur camion pour le ramener. De la façon dont ils l’ont mis dans le camion, on a vu que la personne n’était plus vivante. On voyait des gens en train de crier, taper et jeter les pierres.

Le lendemain, ça se passait aussi dans notre bâtiment. Des policiers ont pris un collègue et l’ont ramené dehors. Ils ont pris quatre ou cinq personnes et les autres se sont manifestés. Ils ont tapé les fenêtres, les grilles, et ils sont sortis dans la cour. Les policiers ont lancé des gaz lacrymogènes.

On ne sait pas comment le feu a pris dans le bâtiment. Des CRS sont arrivés et ont lancé des gaz lacrymogènes dans le bâtiment. Nous, on ne savait pas comment sortir, toutes les portes étaient fermées. Les gens ont commencé à casser des fenêtres pour sortir. Ils étaient paniqués, ne savaient pas où aller. Les CRS sont partis et l’autre côté du bâtiment, et là où on voulait se sauver, ils ont encore lancé des gaz lacrymogènes. On ne se voyait pas entre nous à cause des fumées.

Après les CRS et les gendarmes nous ont ouvert, mais c’était trop tard. Il y avait des gens qui étaient tombés. Nous avons pris nous-mêmes ces gens là pour les emmener dans le gymnase. Les CRS avaient fermé les grilles et fait un chemin pour y aller, pour que les gens ne puissent pas s’enfuir. Arrivés là-bas, nous sommes restés par terre, certains criaient, certains pleuraient, nous n’avions plus de forces. Des médecins sont venus

NORD

## La LDH et le MRAP dénoncent les nouvelles conditions de régularisation des sans-papiers

*La LDH et le MRAP avaient promis de tirer les premiers enseignements après six mois d’exercice au sein de la commission de régularisation des sans-papiers : ils ne sont pas bons.*

Il y a ce locataire de Lille-Sud, dont le propriétaire ne voulait pas réparer l’énorme dégât des eaux et qui a préféré le dénoncer à la police de l’air et des frontières. Il y a aussi ce jeune marié, lui aussi en attente de régularisation, qui ne connaissait pas la date de naissance de sa belle-mère et qu’on a accusé d’avoir arrangé son mariage. Il y a également ce sans-papiers, dont le dossier a été rejeté parce qu’il était impliqué dans une affaire judiciaire, en tant que victime. Il y a encore ce Marocain arrêté à son domicile le jour où son dossier était examiné en préfecture... Autant d’exemples qui restent en travers de la gorge du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l’amitié entre les peuples) et de la LDH (Ligue des droits de l’homme). En novembre, ces associations acceptaient d’intégrer la commission consultative départementale de réexamen des situations administratives des étrangers (CODRESE). Elles s’étaient alors promises d’en tirer les enseignements après quelques mois d’exercice. Les voilà.

« C’est beaucoup moins bien qu’avant », tempête Gérard Minet. Le bouillonnant secrétaire régional de la LDH ne remettra pas une palme d’or aux scénarios présentés par la « commission Canepa » et regrette même les précédents accords Delarue (qui ont servi de modèle aux régularisations entre 2004 et 2007).

Où le bât blesse-t-il ? « Les critères sont plus restrictifs », déplore un membre de la commission : le candidat à la régularisation doit maintenant cumuler lien familial, insertion dans la société française et être en danger en cas de retour au pays. Ne pas remplir une seule de ses trois conditions est devenu un obstacle quasi infranchissable. « Ce sont des points cumulatifs alors que rien ne le précise dans le règlement intérieur. » LDH et MRAP dénoncent également en chœur l’idée qu’on ne puisse plus présenter qu’une seule fois les dossiers (à titre exceptionnel, ils peuvent revenir en seconde lecture six mois plus tard). La précédente commission offrait au sans-papiers, en même temps que la possibilité de présenter plusieurs fois le dossier, l’occasion de se construire un parcours d’intégration.

Ce bilan – « négatif » –, LDH et MRAP en ont

remis, hier, une copie en préfecture. Un regard sur six mois de fonctionnement, complété par des doléances : l’élargissement du nombre des représentants par association (ils ne sont pour le moment que deux), ainsi que l’intégration du CSP 59 (le comité des sans-papiers créé en 1996) figurent parmi celles-là.

Tout ça inspire cette réflexion à Roland Diagne, porte-parole du CSP : « Tous les préfets – M. Canepa est le cinquième – ont cherché des poux dans les cheveux parfois crépus des membres du comité mais jamais à ce point. »

[Source : La Voix du Nord]

EGYPTE

## Expulsion de 1 400 demandeurs d’asile érythréens

Le Réseau Euroméditerranéen des Droits de l’Homme (REMDH) dénonce fermement la décision des autorités égyptiennes de retourner de force pas moins de 1400 demandeurs d’asile érythréens vers leur pays d’origine. Selon des informations reçues par Amnesty International, ce sont près de 690 demandeurs d’asile qui auraient ainsi déjà été retournés, depuis le 11 juin 2008. Les autres seraient en attente d’expulsion, au sud de la ville d’Assouan.

Dans un premier temps, les autorités égyptiennes avaient refusé l’accès du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (HCR) à ces demandeurs d’asile. Les autorités égyptiennes auraient cependant annoncé le 15 juin que l’agence onusienne pourrait dorénavant s’entretenir avec les demandeurs d’asile encore détenus, afin d’examiner leurs requêtes.

Le REMDH rappelle les lignes directrices publiées par le HCR, dans lesquelles l’agence dit s’opposer au retour forcé vers l’Érythrée de demandeurs d’asile (même lorsque leur requête a été rejetée), et ce du fait de l’existence de preuves de violations sérieuses des droits de l’Homme en Érythrée. Le REMDH s’inquiète dès lors vivement du fait que les personnes ainsi retournées, et plus particulièrement celles accusées de désertion de l’armée érythréenne, risquent de subir des mauvais traitements et des actes de torture en Érythrée.

« La plupart de ces demandeurs d’asile sont susceptibles d’être isolés, torturés et arbitrairement détenus, dans des conditions inhumaines, pendant des semaines, voire des années » a déploré Kamel Jendoubi, Président du REMDH. « En expulsant ces personnes, les autorités égyptiennes agissent en violation des principes de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés ainsi que de la convention de l’ONU contre la torture » a-t-il rajouté.

« Le REMDH demande dès lors aux autorités égyptiennes de s’abstenir immédiatement de tout retour forcé de demandeurs d’asile vers l’Érythrée. Le REMDH demande par ailleurs aux autorités égyptiennes de veiller à ce que les organisations de la société civile, au même titre que le HCR, puissent avoir libre accès à l’ensemble des Érythréens encore détenus ; Il demande également que les réfugiés reconnus soient immédiatement remis en liberté. Le REMDH rappelle que l’Égypte est liée à l’Union Européenne par un Accord d’Association dont l’article 2 stipule que le respect des droits de l’Homme est un élément essentiel de la coopération entre les deux parties. Le REMDH demande dès lors à la Commission et au Conseil, dans l’esprit des lignes directrices de l’UE pour la lutte contre la torture, d’entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de s’assurer que les demandeurs d’asile érythréens ne soient pas soumis à des mauvais traitements ou des actes de torture. »

[Source : REMDH]

## Une assistante sociale dénonce un sans-papiers à la police

Mme B.H est assistante sociale. Dans le cadre de son travail, elle a rencontré, chez une dame dont les enfants bénéficient d'une mesure de protection éducative, une personne sans titre de séjour. Après avoir informé l'homme qu'il ne pouvait rester à cette adresse, elle s'est rendue au poste de police, établir un « PV de dénonciation » pour dénoncer la situation administrative clandestine de cette personne.

Cette affaire qui a suscité de nombreuses réactions pose entre autre, la question de la fonction des assistants sociaux et celle du respect du secret professionnel. Avant de commenter cette affaire, voici, recopié mot à mot, le PV, de dénonciation dont seuls les noms ont été anonymisés. Ce document, a été publié, mardi 24 juin, sur l'un des blogs les plus lus dans le monde judiciaire Maitre-eolas.fr.

### PV DE DENONCIATION

L'an deux mille huit, le dix juin à onze heures quinze, Nous, S..., Brigadier Chef de police en fonction à la brigade de police administrative, Officier de police judiciaire en résidence à N... Constatons que se présente à nous la personne ci-après dénommée qui nous déclare :

Sur son identité : « Je me nomme B... H... » « Je suis née le ... à ... » « Je suis de nationalité française » « J'exerce la profession de Assistante Sociale à l'AEMO » « Je suis domiciliée .. » « Mon numéro de téléphone professionnel est le ... »

Sur les faits : « Je suis venue vous dénoncer la situation administrative clandestine d'un ressortissant sénégalais qui vit à N... Dans le cadre de mon travail j'ai rencontré par hasard, au 7 rue de..., chez Madame C..., dont les enfants bénéficient d'une mesure éducative, un individu inconnu. Je l'ai interrogé sur sa présence en ces lieux et la durée de son séjour chez la famille dans laquelle j'interviens, tout en l'informant qu'il ne pouvait pas rester à cette adresse, Madame C... vivant une situation financière et familiale fragile. »

« De peur de représailles, ma protégée ne répondra pas à vos convocations ni même à vos questions. Quinze jours après ma découverte, il vit toujours au 7 rue de ..., appartement 11, 3ème étage. J'ai appris au hasard des discussions qu'il n'avait pas de titre de séjour et vivait de façon clandestine en France et à la charge de Madame C... C'est un sénégalais âgé de 22 ans environ, mesurant 1,80 m, portant des lunettes de vues rondes en métal. Cheveux crépus très courts, toujours bien habillé, parlant un français très châtié. Il dort le matin jusqu'à 12 heures au moins, et sort peu de peur d'être contrôlé par la Police. Il arriverait d'Italie depuis l'expiration de son titre des séjour la-bas et serait en France depuis un mois environ. Il présente un vague lien de parenté avec Madame C. Quel que soit le mode de votre intervention, sachez qu'il y a dans ce logement quatre enfants jeunes. Je n'ai rien d'autre à ajouter. »

Après lecture faite par elle-même, la déclarante persiste et signe le présent procès-verbal avec nous à 11 h35.

Le déclarant Le brigadier de Police  
Dimanche 29 Juin 2008

### VIOLATION DU SECRET PROFESSIONNEL

Lundi 23 juin, la personne dénoncée qui partageait l'appartement de madame B., en réalité son demi-frère, avait comparu devant le juge des libertés du tribunal de Besançon, à la demande du préfet qui souhaitait prolonger de quinze jours son placement en centre de rétention. L'homme a été interpellé après la dénonciation de B. H. Il est de nouveau libre aujourd'hui.

Le séjour irrégulier étant considéré par la loi française actuelle comme un délit, cette fonctionnaire avait-elle l'obligation de le dénoncer ? En terme juridique, explique maître Eolas la réponse est sans ambiguïté : elle n'avait aucune obligation à agir comme elle l'a fait et n'encourait aucune sanction. Le code de l'action sociale prévoit les cas dans lesquels un professionnel est dispensé de son secret. « La dénonciation d'un sans-papiers ne figure pas parmi ces cas ». Par ailleurs, l'article 40 du code de procédure pénale impose aux fonctionnaires de « donner avis sans délai », au procureur de la République, et non à la police, des crimes ou des délits dont ils auraient connaissance. Mais il écarte les faits connus dans le cadre du secret professionnel. « La raison en est simple : faites des assistants sociaux des auxiliaires de police, et les familles refuseront de les recevoir ou leur cacheront des informations essentielles. »

Cette situation semble exceptionnelle. Me Eolas a cherché en vain d'autres cas de dénonciation spontanée. Jusqu'à présent, c'est l'inverse qui s'est produit : des assistantes sociales ont été poursuivies pour non-dénonciation. À Belfort, en septembre 2007, l'une d'elles fut gardée à vue pendant deux heures parce qu'elle refusait de dénoncer un étranger en situation irrégulière. Le procureur avait classé l'affaire sans suite.

[Source : maitre-eolas.fr, lemonde.fr]

**Téléchargez,  
reproduisez, diffusez  
le Quotidien des Sans-Papiers  
et ne manquez pas non plus  
le Journal de la  
BOURSE DU TRAVAIL OCCUPÉE  
édition spéciale du QSP  
Ne manquez pas non plus  
la Télé des Sans-Papiers  
tous les mardis à 19 heures  
sur le site rueleon.tv  
retrouvable sur  
lateledessanspapiers.com**

voir qui était intoxiqué, il y en avait une vingtaine. Dans le gymnase, il y avait du feu derrière, ils nous ont fait sortir pour nous ramener dans la cour.

Ils ne nous disaient rien, on ne savait pas où ils allaient nous emmener.

Je ne sais pas comment le feu a pris. J'ai eu peur, je me suis demandé comment sortir, où aller, pas comment le feu s'est déclenché...

• *Nous avons entendu parler d'un retenu qui aurait été violemment frappé par les policiers, certains l'auraient vu mort. Avez-vous vu quelque chose comme cela ?*

– J'ai vu des gens qui sortaient avec des gardes, mais je ne sais pas ce qu'il s'est passé, je suis resté dans ma chambre.

• *Pour vous, cela vous semble-t-il plausible que des retenus aient pu mettre le feu ?*

– Je n'ai pas d'idée au niveau de cela. Normalement, on n'a pas le droit d'avoir de briquet. On n'a pas du tout de briquet, ni de stylo. Les briquets, il n'y a que les policiers qui en ont.

Je n'imagine pas les deux bâtiments prendre feu comme ça. Je ne sais pas du tout d'où ça vient. Il n'y avait pas beaucoup d'habits, il y avait juste des draps et les matelas dans les chambres, pas de carton, rien du tout. C'est étonnant de voir un feu comme ça.

Les pompiers sont arrivés tard.

• *Selon la préfecture, il y avait des évasions, puis au final juste une évasion. Qu'en pensez-vous ?*

– C'est faux. Il n'y a aucune personne qui s'est évadée. Il manquait une personne lors de l'incendie. Elle était malade au début, elle a été emmenée. On ne sait pas si elle a été emmenée à l'infirmerie ou à l'hôpital. Ils n'ont donné aucune nouvelle de la personne.

Une évasion n'était pas du tout possible. Ils ont fermé les grilles, il y avait des gendarmes. Ils ont tout préparé avant de nous faire sortir du bâtiment en feu.

Ils ont compté les gens, ils avaient des listes.

Certaines ont perdu leur téléphone, leurs chaussures dans l'incendie. Certaines ont perdu leurs documents, et des originaux.

### Entretiens (plusieurs personnes de Vincennes, transférées à Palaiseau)

J'étais à Vincennes dimanche, au CRA 1.

Ils sont descendus pour les prévenir que quelqu'un était mort. Ils sont venus voir l'état de la personne au bout d'une heure, ils sont repartis et l'ont encore laissé deux heures. Ils l'ont ensuite embarqué avec un masque à oxygène, alors qu'il était déjà mort. Ce jour-là, les policiers ont tapé les gens. Ils ne les ont pas respecté. Ils ont tapé une personne qui s'est révoltée. Les gens ont essayé de le défendre.

Certaines personnes ne savaient pas que le feu était allumé. Ils sont restés dans le bâtiment, et les policiers ne voulaient pas les faire sortir. Ils les ont gazé, après ils les ont fait sortir. Les gens avaient du mal à respirer. C'était la panique. Ils cherchaient à sortir par tous les moyens. Certains sortaient par les fenêtres, ils les casaient pour sortir, certains sautaient. Certaines person-

nes essayaient d'éteindre le feu avec des extincteurs pour sortir.

Certains sont sortis, d'autres ont été sortis après.

Quand les gens sont sortis, les policiers les ont tous allongés par terre. Certains étaient évanouis. Certains ont pris des coups. Ils ne voulaient pas les amener à l'hôpital jusqu'à ce qu'ils contrôlent toute la situation.

Certains ont été emmenés à l'hôpital, d'autres dans des camions de police.

Ils les ont laissés dans les camions de une heure jusqu'à huit-dix heures du matin. Ils étaient sept personnes par camion. Les retenus ont les papiers qui prouvent qu'ils sont resté longtemps dans les camions [heure d'entrée à Palaiseau].

Les gens qu'ils ont vraiment frappés, on ne sait pas où ils sont. Les gens qui sont ici ils étaient calmes.

Les gens se sentent mal, ils n'ont plus d'affaires, ils n'ont plus leur argent. Ils vont rester comme cela, comme des clochards.

Les gens ont vu la Cimade.

Les gens ont encore mal, certains boitent. C'est à cause des coups qu'ils ont pris.

Les gens qui ont été hospitalisés, ils les ont ramenés dans des camions, pas dans des ambulances. Les médecins ne voulaient pas les laisser sortir, mais les policiers les ont emmenés.

[En ce qui concerne le feu,] les gens ont voulu se révolter, parce qu'ils tapaient les journalistes dehors, ils les poussaient. Alors ils sont sortis pour se révolter, car ces gens là étaient là pour nous.

Ils ont gazé les gens dans le bâtiment alors que le feu avait déjà pris. Les retenus étaient allongés. Après seulement ils les ont fait sortir et ils les ont tapé.

On ne sait pas comment le feu a pris. Parce que les retenus n'ont pas de feu. On ne sait pas d'où ça vient.

Il n'y a aucune personne qui a essayé de s'évader. Ils ne pouvaient pas s'évader, ils étaient encerclés par les policiers. À cause des gaz, ils restaient par terre allongés.

### DEVINETTE

## Qui a dit ça ?

« Il faut... avoir le courage ou le cynisme de dire que nous allons nous livrer à une démarche néocolonialiste de grande envergure pour assurer la survie de nos sociétés postindustrielles vieillissantes. Après avoir pillé le tiers monde de ses matières premières, nous nous apprêtons à le piller de ce qui sera la grande source de richesses du troisième millénaire : l'intelligence. »

C'était Roselyne Bachelot-Narquin, et c'était dans Le Monde, en octobre 1999.

[Source : Michel Vaxes, député des Bouches-du-Rhône.]

U.E.

## Le parlement européen approuve la directive de la honte !

*Beaucoup espéraient que les euro-députés repousseraient le texte de la fameuse directive de la honte, destiné à faciliter le renvoi des sans-papiers de l'Union Européenne et criminalisant de fait l'ensemble des sans papiers. L'ampleur très mesurée de la manifestation interpellant la conscience des parlementaires européens, n'était pas de bonne augure. Certes toutes les organisations dénonçant les politiques migratoires actuelles étaient au rendez-vous, mais elles semblaient n'avoir mobilisé que les cercles rapprochés de militants sans chercher à rassembler à la hauteur de l'enjeu. Quelques jours plus tard, les eurodéputés ont finalement adopté à une confortable majorité la dite « directive retour ».*

Le texte conclu avec les 27 États membres, a été approuvé par 367 voix contre 206 et 109 abstentions. Les amendements proposés par les opposants au texte ont été à chaque fois rejetés avec des écarts de plus de 100 voix.

Les groupes de la Gauche unitaire (GUE/NGL) et le groupe des Verts, avaient déposé un « amendement de rejet ». Le groupe socialiste au parlement s'est déchiré : ses délégations allemandes et espagnoles étaient plutôt favorables au compromis. Les Britanniques se sont eux majoritairement abstenus.

### LE VOTE DE LA HONTE

Le Parti socialiste français n'a pas voté d'une seule voix. Une majorité de onze députés PS ont voté contre l'amendement de rejet, c'est-à-dire pour la directive de la honte : Béatrice Patrie, Guy Bono, Marie Arlette Carlotti, Michel Rocard, Martine Roure, Bernadette Bourzai, Harlem Désir, Catherine Trautmann, Kader Arif, Bernard Poignant, Brigitte Douay. Huit ont voté pour cet amendement, soit contre la directive : Marie-Noëlle Lienemann, Stéphane Le Foll, Yannick Vaugrenard, Françoise Castex, Robert Navarro, André Laignel, Anne Ferreira, Gilles Savary. Quant aux autres députés PS se sont-ils abstenus ou étaient-ils absents ? (Jean-Louis Cottigny, Vincent Peillon, Henri Weber, Marie-Line Reynaud, Bernadette Vergnaud, Benoît Hamon, Adeline Hazan, Pierre Moscovici, Catherine Guy-Quint, Pervenche Bérès, Pierre Schapira, Jean-Claude Fruteau.)

Trois dispositions de la directive soulèvent plus particulièrement l'indignation : 1. Un immigré clandestin qui s'oppose au départ volontaire, peut être placé en rétention jusqu'à 18 mois avant d'être expulsé ; 2. Les refoulés, n'auront plus le droit de rentrer l'U.E dans les cinq ans suivant leur renvoi ; 3. La rétention et l'expulsion des mineurs, même non accompagnés, ne sont pas interdites (comme c'est le cas dans de nombreux pays).

La nouvelle loi européenne devra être transposée dans les pays membres d'ici deux ans. En France la durée de rétention maximale est de trente-deux jours ; la possibilité de la porter à dix-huit mois, est clairement une régression des droits humains. Les changements sont modestes au regard des législations allemande et espagnole. Dans huit pays, dont le Royaume-Uni et les pays nordiques, la durée est théoriquement illimitée, mais en pratique les durées de rétention sont toujours inférieures à dix huit mois et on ne peut parler de véritables progrès.

## Réactions en France

La Cimade a estimé qu'en adoptant cette directive le Parlement européen « a perdu une grande part de sa crédibilité quant à sa capacité à tenir son rôle d'instance démocratique ».

Amnesty International, a appelé d'ores et déjà les États membres où les conditions sont plus favorables à ne pas utiliser la directive « comme un prétexte pour rabaisser les normes ». Ils ne sont pas obligés de durcir leur législation, s'ils sont mieux-disant.

Pour la FIDH, « en adoptant ce texte, le législateur européen nous laisse entendre que les migrants ne sont pas des êtres humains comme tous les autres, dotés de droits et à l'égard desquels les États ont des obligations. Ils sont déshumanisés ». SOS Racisme s'est élevé dans un communiqué contre l'adoption de la très controversée « directive retour » adoptée ce matin par le Parlement européen à Strasbourg. « Cette directive est une atteinte aux idéaux de liberté et au vivre ensemble portés par les pères de l'Europe », affirme l'association. « Il est inadmissible que l'on décide de l'enfermement de personnes vulnérables, tels que les mineurs étrangers ou les étrangers malades, au seul motif qu'ils seraient en situation irrégulière au regard de la législation de leur pays d'accueil ».

Des ONG et certaines Églises européennes qui ont suivi le parcours de ce texte avec attention veulent contester cette directive devant la Cour de Justice et la Cour européenne des droits de l'homme, « car les conditions de rétention sont très dures dans certains pays – proches de la prison – pour des populations qui n'ont commis pour seul crime que d'immigrer ! »

## Réactions en Europe

### PAYS-BAS

Pour le quotidien *Trouw* des Pays-Bas, la nouvelle directive retour de l'UE marque un pas important vers une politique d'immigration commune... « Accorder le droit à l'alimentation, à l'hébergement et à une assistance juridique aux immigrés illégaux ; empêcher qu'ils soient placés en détention sans réserves et assurer à leurs enfants un enseignement scolaire. Dans les pays civilisés, garantir ces droits aux clandestins est une évidence. Et pourtant, c'est une bonne chose que le Parlement européen ait décidé hier à l'unanimité d'ancrer ces évidences dans une directive. Il est tout aussi important que la réglementation européenne sur l'immigration illi-

sejour, mais 40 % des taxes sur les migrations. Il convient donc de réduire la fiscalité de l'immigration professionnelle de 50 %. Cette fiscalité est, en effet, dissuasive dans le cas de l'embauche de travailleurs peu qualifiés, pour lesquels les taxes représentent un mois de salaire ;

- « l'attentisme administratif » doit être combattu. Certaines ambassades attendent un accord de gestion concertée des flux migratoires pour engager leur action, alors que des outils sont déjà à leur disposition. La quasi-totalité de leurs sites Internet n'a pas de rubrique « travailler en France ». Un changement de culture apparaît nécessaire au sein des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, tant elles ont été incitées, depuis 1974, à freiner l'immigration de travail plutôt qu'à la faciliter ;
- [par ailleurs] les carences de l'intégration professionnelle des arrivants au titre du regroupement familial doivent être comblées. La signature du contrat d'accueil et d'intégration donne lieu à une information des droits des personnes concernées, mais à aucune incitation concrète à la recherche active d'un emploi. Elle doit désormais prévoir un rendez-vous systématique avec l'ANPE.

[Source : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)]

### LES HALLES

## Accord vite conclu

**Un accord a été signé entre la CGT et la direction du groupe UES Holder, qui possède les boulangeries Paul et la chaîne de restaurants parisiens Ladurée.**

L'occupation entamée mardi matin d'une boulangerie du centre de Paris, rue Lescot (1er), va cependant se poursuivre jusqu'à la régularisation des douze salariés de Paul et Ladurée qui y campent actuellement en journée, a précisé la CGT.

« L'accord est une première étape », s'est félicitée Diane Grandchamp, déléguée des boulangeries Paul.

Dans l'accord conclu, le groupe UES Holder « s'engage à fournir les papiers nécessaires à la constitution des dossiers de demande de régularisation (contrats de travail, attestations, bulletins de salaire...) et à verser la taxe nécessaire à la préfecture », d'un montant d'environ 1.000 euros par dossier, a déclaré à l'AFP une porte-parole du groupe.

« S'il devait y avoir plus de trente salariés se manifestant, le groupe fera les mêmes démarches mais ne versera pas les frais de constitution des dossiers », a précisé la porte-parole.

[Source : AFP]

### HAUTE CORSE

## 21 dossiers de sans-papiers déposés à la préfecture de Haute-Corse

Vingt-et-un dossiers de travailleurs sans-papiers vivant en Corse et souhaitant obtenir un titre de séjour ont été remis à la préfecture de Haute-Corse par une délégation du collectif « immigration choisie la honte », a annoncé vendredi 4 juillet Jean-Pierre Battestini, membre de ce collectif et secrétaire départemental CGT.

Les dossiers ont été remis au secrétaire général de la préfecture qui a « reconnu que certaines demandes qui n'avaient pas abouti jusqu'à ce jour méritaient d'être revues », a-t-il précisé.

« La CGT et son comité de lutte prennent acte avec satisfaction de la nouvelle approche du dossier par la préfecture », souligne M. Battestini.

Ce dernier a précisé que le collectif avait « obtenu la garantie que toutes les personnes pour lesquelles un dossier de régularisation a été déposé ne pourront pas être inquiétées », ainsi que la délivrance de « récépissés provisoires avec autorisation de travailler lorsque l'employeur se déplace personnellement en préfecture avec le salarié ».

Une nouvelle rencontre est prévue début août pour étudier les dossiers en cours et évoquer de nouvelles demandes, a précisé le secrétaire départemental.

Jeudi, le mouvement Réseau éducation sans frontière (RESF) avait déjà plaidé les cas de deux jeunes Marocains âgés de 20 ans en situation irrégulière et menacés d'expulsion, Jaouad et Ahmed, qui ont obtenu un CAP ainsi qu'une promesse d'embauche dans des entreprises locales. RESF était sorti optimiste d'une réunion à la préfecture.

[Source : AF Corse]

## LISTE DES SITES EN GRÈVE À PARIS

RESTAURANTS : *Barrio latino* et *Barlotti*, 46/48 rue du faubourg Saint-Antoine – Paris 12ème ; *Breteuil*, *Melrose* et *La Murette*, 3 place de Breteuil – Paris 7ème ; *La gare*, 19, Chaussée de la Murette – Paris 16ème ; *Congrès d'Auteuil*, 144 boulevard Exelmans – Paris 16ème ; NETTOYAGE : *DMMS*, 17 rue Pelleport – Paris 20ème. BTP : Mairie du XVIIème – Paris 17ème NETTOYAGE : *Aura SARL*, 26 rue Salenave – Paris 17ème ; RESTAURANT : *Bistro romain*, 122 avenue des Champs Elysées – Paris 8ème ; RESTAURATION : *Quick*, 120 avenue des Champs Elysées – Paris 8ème ; RESTAURANT : *GSS*, 34 boulevard Bonne Nouvelle – Paris 10ème ; NETTOYAGE : *Castro*, 10 rue Mademoiselle – Paris 15ème ; La chaîne de restaurant *Chez Papa* : 206 rue Lafayette – Paris 10ème ; RESTAURANT : *Pizza Marzano SARL Mountain Pizza Company*, 30 boulevard des Italiens – Paris 9ème Métro Opéra ; GARDIENNAGE : *Fabio Lucci* : grève depuis le 27 mars (Ces salariés régularisés n'occupent plus le site, mais sont toujours en grève pour le paiement de leur salaire). ENTREPRISES DE CONSTRUCTION, DÉSAMANTAGE, DÉMOLITION : *TDBM (Blanc Mesnil) – Arcadem (Les Pavillons sous Bois) – Demeret (Rueil Malmaison) – Bateg* : grève et occupation – 6/8 rue Xiantrailles – Paris 13ème ; RESTAURANT : *Marius et Jeannette (Groupe Richard)*, avenue Georges V Métro Alma Marceau. NETTOYAGE : entreprise *Manet (nettoyage)*, 131 rue du Chemin Vert – Paris 11ème ; COMMERCE ET RESTAURANT : Boulangerie Paul et Restaurant *Ladurée*, rue Lescot, Paris 1er. INTÉRIM : *Perfect interim*, boulevard Magenta. ENTREPRISE DE NETTOYAGE *EFFI* service occupent le siège social au 102 Bd Héloïse à Argenteuil.

## La Commission européenne contre la "directive de la honte" ?

Le commissaire européen à la Justice, Jacques Barrot, affirme son intention de vérifier « les conditions de rétention » des étrangers en situation irrégulière dès qu'un cas lui sera signalé par un député. Il a par ailleurs qualifié le cas du centre de Vincennes de « mauvais exemple ».

La Commission européenne entend surveiller la mise en œuvre dans les États membres des nouvelles règles sur le renvoi des sans-papiers et les conditions de leur rétention en attendant de leur départ, a prévenu, jeudi 26 juin, le commissaire européen à la Justice, Jacques Barrot.

« Croyez moi, je vais mettre mon nez dans les conditions de rétention » des étrangers en situation irrégulière, a-t-il assuré lors d'une rencontre avec un groupe de journalistes.

« J'irai voir les cas qui me seront signalés par les députés » européens, a-t-il ajouté.

Le centre de rétention de Vincennes, près de Paris, récemment ravagé par un incendie d'origine volontaire, « est un mauvais exemple » de ce qui existe en la matière en Europe, a-t-il jugé. Ce centre est le plus grand de France. Jacques Barrot a par ailleurs annoncé son intention de « surveiller la transposition » des dispositions de la directive retour, cette nouvelle législation controversée encadrant le retour volontaire ou forcé des étrangers en situation irrégulière.

Deux des dispositions les plus critiquées portent sur la durée de la rétention administrative pour les étrangers refusant de partir – 18 mois au maximum – et le bannissement pour 5 ans.

« L'une des critiques les plus entendues est que les 18 mois vont servir aux gouvernements nationaux pour accroître la rétention », a-t-il reconnu, en soulignant toutefois qu'il n'était pas prévu que les États qui ont des délais inférieurs les augmentent pour autant.

« La proposition de la Commission ne prévoyait pas les 18 mois. Elle a été décidée par les États membres », a rappelé Jacques Barrot.

Le commissaire européen a déploré que la durée de la rétention ait occulté les aspects positifs à ses yeux de la nouvelle législation, comme « l'obligation pour les États d'accepter que la rétention soit placée sous contrôle juridictionnel, ce qui permet un droit de regard sur l'usage et les conditions de la rétention ».

Jacques Barrot a par ailleurs insisté sur le fait que « ce sont les États qui prennent la décision du retour » des étrangers en situation irrégulière.

« Les États ne sont pas obligés de changer de politique » pour les étrangers déjà présents sur leur territoire, a affirmé un de ses conseillers. La crainte de renvois massifs ne serait pas fondée, selon lui.

[Source nouvelobs.com]

## Immigration "choisie" : la commission des finances du Sénat constate que ça ne marche pas

**Le Président de la République a dit qu'il veut que 50% de l'immigration soit composée "d'immigration économique", soit ce qui s'est appelé "l'immigration choisie". La commission des finances du Sénat fait un bilan après plusieurs mois d'application. En 2008, avec un objectif de deux mille cartes, l'administration ne sera parvenue jusque-là qu'à en délivrer quarante-quatre ! Le Sénat relève que la logique d'opposition à l'immigration est incompatible en fait avec le minimum d'ouverture que nécessiterait une telle immigration "choisie"...**

Synthèse du rapport d'information fait au nom de la commission des finances le 25 juin 2008.

### RÉFORME DE L'IMMIGRATION PROFESSIONNELLE

La commission des finances souligne les difficultés à conduire le changement M. André Ferrand (UMP, Français établis hors de France), rapporteur spécial de la mission « Immigration, asile et intégration » a rendu compte devant la commission des finances, présidée par M. Jean Arthuis (UC-UDF, Mayenne), de son contrôle sur pièces et sur place des administrations chargées de l'immigration économique. Le Président de la République a, en effet, fixé l'objectif d'une immigration professionnelle représentant 50 % des flux migratoires. Compte tenu des délais de mise en œuvre d'une réforme qui devrait parvenir à maturité en 2010, M. André Ferrand prend acte de premiers résultats encourageants et appelle à résoudre quatre difficultés actuelles :

- la carte « compétences et talents » doit éviter l'échec. 44 cartes seulement ont été délivrées à ce jour pour un objectif de 2.000 cartes en 2008. Les critères d'attribution mériteraient d'être assouplis. Dans les préfectures, la carte « compétences et talents » double avec les dispositifs en faveur des étudiants et des scientifiques. À l'étranger, le "marketing" des ambassades est peu dynamique, voire inexistant. Or, la carte doit d'abord être promue à l'étranger. M. André Ferrand invite par ailleurs à lever les contraintes pesant sur les ressortissants des pays de la zone de solidarité prioritaire (Afrique francophone principalement) : la carte « compétences et talents » doit être toilettée de ses aspects relatifs au codéveloppement et pouvoir être renouvelée au-delà de trois ans ;

- les freins à l'immigration professionnelle doivent être supprimés. Le parcours de l'entreprise et de son futur salarié étranger s'apparente à une course d'obstacle. Ils ont besoin d'un guichet consacré à l'immigration économique. M. André Ferrand propose d'introduire un « délai opposable » de deux mois pour le traitement des demandes d'autorisations de travail.

L'immigration de travail représente 9,4 % des titres de

cite soit perçue comme un pas important vers une politique d'immigration européenne. Une disposition commune de cette nature est importante pour apporter une réponse efficace et humaine à la question sur l'immigration. Ce n'est pas une solution, si les pays font du chacun pour soi. L'Europe est une institution consistant avant tout à apporter des solutions aux questions transfrontalières telles que celle, absolument nécessaire, de la politique sur l'immigration. »

### GRÈCE

Le quotidien athénien *Ta Nea* qualifie la décision du Parlement européen concernant les immigrants clandestins de mauvaise surprise. « Le pire, c'est que l'Europe essaye de résoudre un problème humanitaire avec des moyens exclusivement policiers et pense que créer des Guantanamo européens empêchera les immigrants clandestins de venir. Comme si ces gens venaient pour faire du tourisme et non parce que leurs conditions de vie dans leur pays d'origine sont devenues désespérées. Tant que les immigrants serviront les intérêts des pays riches comme main d'œuvre à bas coût, ils seront tolérés. Mais ceux qui ne seront pas utiles seront remis aux forces de l'ordre. »

### POLOGNE

Le quotidien polonais de gauche *Gazeta Wyborcza* écrit : « La décision prise hier par le Parlement européen signifie que les pays de l'Union vont disposer pour la première fois d'une réglementation commune pour le traitement des immigrants et leur reconduite à la frontière. Les pays d'Europe occidentale comme la France et les Pays-Bas, qui sont les destinations les plus fréquentes des immigrants, aspiraient depuis longtemps à cela. En effet, l'absence de directives communes a fait en sorte que les immigrants se rendaient là où les dispositions juridiques leur étaient le plus favorables. Les organisations de protection des droits de l'homme ont cependant qualifié de scandaleuse la décision d'hier : les nouvelles dispositions auraient pour conséquence que l'ensemble de l'UE accorderait un traitement moins humain aux arrivants. »

### ESPAGNE

Le quotidien espagnol *El País* donne son point de vue sur l'adoption du projet de directive retour par le Parlement européen : « La facilité avec laquelle une majorité absolue est obtenue pour la restriction de l'immigration contraste avec la difficulté de convaincre les Européens de la nécessité d'augmenter les dépenses pour la défense, de maintenir les missions de paix à l'étranger, et de disposer de volonté et de moyens sur le terrain international. La limitation de l'immigration est populaire, l'augmentation du budget de la défense, non. Et [cela] est commun à la gauche comme à la droite. Il existe des démagogues de droite qui attisent la xénophobie mais ne sont pas prêts à dépenser le moindre centime pour la défense européenne. Et il y a des utopistes de gauche qui ne veulent utiliser l'armée que pour des missions de paix mais qui n'hésitent pas à soutenir la directive sur le retour. »

### ONU

**Louise Arbour, Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, a elle aussi critiqué le texte, plaidant pour qu'on accorde les mêmes garanties aux demandeurs d'asile qu'à ceux qui fuient la misère ou la famine.**

## L'Amérique latine s'indigne

**La nouvelle norme de l'Union européenne (UE) sur l'immigration, la "directive retour", suscite un véritable tollé en Amérique latine.**

C'est au président bolivien, Evo Morales, que revient l'initiative des protestations latino-américaines. Les Boliviens constituent une importante communauté immigrée en Espagne. Le 9 juin, Evo Morales a adressé une lettre ouverte aux parlementaires européens, dont nous publions le texte intégral, pour les inviter à refuser la "directive de la honte". Sa lettre rappelle que « les Européens sont arrivés massivement dans les Amériques sans visa ni conditions imposées par les autorités », en vue d'« exploiter les richesses et de les transférer en Europe ». Les immigrants se rendent aujourd'hui dans l'UE « pour contribuer à sa richesse », dans la mesure où ils occupent « des emplois dans le BTP, les services aux personnes ou dans les hôpitaux, des postes que les Européens ne peuvent pas ou ne veulent pas occuper ». Le président bolivien a menacé de bloquer les négociations entre la Communauté andine des nations et l'UE, et d'exiger des visas aux Européens voulant se rendre en Bolivie...

Evo Morales, a proposé à l'Afrique de se joindre au combat pour obtenir le retrait d'une loi qui « porte atteinte à la vie et aux droits des personnes ». « Nous allons mener une campagne internationale afin de retourner la situation. Que les députés européens qui ont approuvé cette directive retour se mettent la main sur le cœur. »

Quelques jours plus tard, c'était le président équatorien, Rafael Correa, qui appelait à son tour les pays d'Amérique latine à « donner une réponse commune » à ce qu'il qualifie d'« agression ». Rafael Correa souligne que la négociation d'un accord d'association entre l'Union Européenne et l'Amérique latine n'a aucun sens si le partenaire européen « criminalise les migrants ». Il déclare qu'il va « étudier la possibilité de restreindre le dialogues avec l'Union européenne ». Au cours d'une intervention radiodiffusée il a précisé « qu'une nation civilisée ne peut pas parler avec les pays qui adoptent ce genre de comportement ».

Pour Rafael Correa, la nouvelle loi européenne, « démontre la régression des pays qui se croient les plus civilisés du monde ». Il dénonce « la duplicité de l'UE pour qui il y a deux poids, deux mesures en matière de droits de l'homme » et interroge : « Que se serait-il passé si nous avions appliqué les mêmes lois quand les Européens ont émigré en Amérique ? » « Le bien-être actuel de l'Europe repose sur le pillage de nos territoires à l'époque coloniale. (...) C'en est assez de cette humiliation, cette indignité », a ajouté le président équatorien.

Le président du Venezuela, Hugo Chavez, chef de file de la gauche antilibérale, a menacé de ne plus exporter de pétrole vers l'UE : « Notre pétrole ne devrait pas aller vers ces pays européens », a déclaré jeudi le chef de l'État vénézuélien lors d'une conférence de presse. De la même façon que les pays européens décideront de renvoyer des immigrants sans-papiers vers leur pays d'origine, les pays d'Amérique latine pourront de leur côté décider « le

retour des investissements européens », a déclaré M. Chavez.

Les protestations ne se limitent pas aux pays qui connaissent une forte émigration à destination de l'Europe. Le ministre des affaires étrangères brésilien a réagi dans un communiqué indiquant que « le Brésil, pays qui a reçu des millions d'immigrants et de descendants, aujourd'hui intégrés de manière harmonieuse, déplore une décision qui contribue à créer une perception négative de l'immigration ».

Le gouvernement argentin a condamné la directive de l'UE, en lui faisant la leçon. « La question migratoire ne pourra être résolue de manière efficace que si elle est abordée en respect total des droits de l'homme », souligne un communiqué officiel. Selon le ministre argentin des relations extérieures, Jorge Taiana, la directive de la honte « constitue une violation des droits humains fondamentaux ». De nombreuses organisations des droits de l'homme ont emboîté le pas, à l'image des Mères de la place de mai, la célèbre association argentine qui tente de retrouver les enfants disparus de la dictature. « Les mesures discriminatoires que l'on veut prendre avec les immigrants de tous les pays dits du Tiers-Monde, la prison et la déportation, sont des mesures sauvages », a clamé sa présidente, Hebe de Bonafini.

Au Chili, une note officielle renchérit : « Le nouveau texte tend à criminaliser les migrants irréguliers et les soumet à des procédures qui peuvent violer leurs droits élémentaires et empêcher le regroupement familial, principe consacré par plusieurs normes internationales des droits de l'homme. »

De son côté, le ministre péruvien des relations extérieures, José Garcia Belaunde, a dénoncé une loi « discriminatoire » qui ne « cadre pas avec la tradition européenne ». Il estime par ailleurs que la directive « contredit ce que nous avons discuté pour protéger les droits de l'homme des migrants latino-américains », lors du cinquième sommet Union européenne-Amérique latine, qui s'est tenu à Lima, le 16 mai.

En Uruguay, dont plus de la moitié de la population est d'origine européenne, le Sénat a voté une motion rejetant un texte qui « constitue une violation des droits de l'homme, notamment le droit à la libre circulation internationale ».

Fidel Castro est, lui, sorti de sa retraite pour exprimer son indignation face à l'orientation prise par la politique migratoire européenne. Ainsi a-t-il déclaré : « À mon âge et dans mon état de santé, on ne sait pas le temps qu'il reste à vivre, mais maintenant mon désir est de couvrir, de mépriser l'immense hypocrisie qui est à l'origine de la décision européenne ». Le leader maximo qualifie de « brutale la mesure européenne qui vise à expulser des immigrants de pays d'Amérique latine, dont la population est majoritairement d'origine européenne ».

Lettre du Président de la République de Bolivie

## Evo Morales dénonce la "directive retour"

Evo Morales, le Président de la République de Bolivie, aura pris l'initiative de ce soulèvement international contre la "directive de la honte" qui devait passer au Parlement européen le 18 juin. Il rappelle que les migrants persécutés en Europe « offrent une solution aux problèmes démographiques et financiers de l'UE ». Il souligne aussi que pendant des siècles les européens ont émigré – par exemple vers l'Amérique latine – pour échapper à la misère. Lorsqu'aujourd'hui l'Europe reçoit en retour les émigrés des pays qu'elle a pillé méthodiquement depuis des siècles, elle les enferme dans des camps... « Ceci est nier les fondements de la liberté et des droits démocratiques. » « Vous ne pouvez pas faillir aujourd'hui dans vos "politiques d'intégration" comme vous avez échoué avec votre supposée "mission civilisatrice" du temps des colonies », conclut-il.

## « Solidarité envers tous les clandestins »

Jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale, l'Europe était un continent d'émigrants. Des dizaines de millions sont partis d'Europe vers les Amériques pour coloniser, échapper aux famines, aux crises financières, aux guerres ou aux totalitarismes européens et à la persécution des minorités ethniques.

Aujourd'hui, je regarde avec inquiétude le processus de la dite "directive retour". Ce texte, validé le 5 juin passé par les ministres de l'Intérieur des 27 pays de l'Union européenne, doit être approuvé le 18 juin par le Parlement européen. J'entends qu'il durcit de manière drastique les conditions de détention et d'expulsion des migrants sans-papiers, quel qu'ait été leur temps de séjour dans les pays européens, leur situation de travail, leurs liens familiaux, leur volonté et le succès de leur intégration.

Les Européens sont arrivés dans les pays d'Amérique latine et d'Amérique du Nord, en masse, sans visas ni conditions imposées par les autorités. Ils ont toujours été les bienvenus, et le demeurent, dans nos pays du continent américain, qui absorbèrent alors la misère économique européenne et ses crises politiques. Ils sont venus sur notre continent pour en exploiter les richesses et les transférer en Europe, avec un coût très élevé pour les peuples premiers de l'Amérique. Comme par exemple dans le cas de notre Cerro Rico de Potosi et de ses fabuleuses mines qui ont donné sa masse monétaire au continent européen entre le XVIème et le XIXème siècle. Les personnes, les biens, les droits des migrants européens furent toujours respectés.

Aujourd'hui, l'Union européenne est la principale destination des migrants du monde, conséquence de son image positive d'espace de prospérité et de libertés publiques. L'immense majorité des migrants viennent dans l'Union européenne pour contribuer à cette prospérité, non pour en profiter. Ils occupent les emplois de travaux publics, dans la construction, les services aux personnes et dans les

MANIFS

### Travailleuses sans-papiers

À la suite des actions du 9ème collectif des sans-papiers pour dénoncer le problème des femmes sans-papiers travaillant dans le secteur des services d'aide à la personne – occupation de l'UNAF, le 6 mai ; tentative d'occupation de l'Agence Nationale des Services à la Personne, le 29 mai ; occupation du Secrétariat d'État chargé de la Solidarité, le 3 juin ; le 5 juin, manifestation vers le ministère de l'Immigration ; et enfin occupation, réussie cette fois, de l'Agence Nationale des Services à la Personne, le 19 juin –, le 27 juin, la CGT-Paris et Droits devant !! manifestaient à leur tour pour les mêmes motifs.

Un rassemblement pour la régularisation de quelque 90 « travailleuses sans papiers » du secteur des services à la personne, a réuni vendredi soir 27 juin à Paris de 80 (selon la police) à 250 personnes (selon les organisateurs), a constaté une journaliste de l'AFP. « On est là pour interpellier le gouvernement car on ne comprend pas pourquoi il y a une telle lenteur à régulariser les sans-papiers dans le secteur des services à la personne », a expliqué Ana Azaria présidente de l'Organisation Femmes Egalité, qui appelait à manifester avec la CGT-Paris et Droits devant !!

« Le gouvernement, malgré ses promesses, n'avance pas dans la régularisation des 90 dossiers de femmes d'aide à la personne. Pour le moment, on n'a que cinq dossiers de régularisation. Et, encore, avec des APS » (autorisation provisoires de séjour), a précisé de son côté à l'AFP Raymond Chauveau (CGT). Selon Mme Azaria, le gouvernement « nous explique qu'il ne régularise pas parce que c'est du travail à temps partiel et qu'elles ne gagnent pas assez pour vivre correctement », alors que « plusieurs enquêtes montrent que les services à la personne manquent de bras ».

Également présente à la manifestation, Vasilisa, une institutrice moldave de 33 ans, qui vit en France depuis six ans, travaille chez une personne âgée, et attend une éventuelle régularisation : « C'est un monsieur de 91 ans. Je lui fais le ménage, je prépare ses repas, on parle ensemble, on regarde la télé. On est là pour les soigner et leur donner beaucoup d'amour ».

La CGT, à l'origine depuis le 15 avril d'une grève de salariés sans papiers en Ile-de-France, a évalué à la mi-juin à quelque 1.500 l'ensemble des dossiers de régularisation déposés dans cinq préfectures de la région.

[Source : AFP]

Communiqué du 9ème collectif des sans-papiers

## LES FEMMES SANS-PAPIERS SORTENT DE L'OMBRE

### Contre l'accord "primo-arrivants" versus "déjà arrivées"

### Contre la directive "dela honte"

Les femmes travailleuses du 9ème collectif des sans papiers, et à travers elles l'ensemble des femmes travailleuses sans-papiers, sont actuellement à L'Agence Nationale des Services à la Personne, située 3 square Desaix dans le quinzième arrondissement de Paris.

Elles entendent attirer l'attention du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-Développement sur leurs conditions de travail déplorables dans les secteurs des services à la personne : sous-salaires, humiliations et vexations quotidiennes etc. De l'esclavage moderne.

Elles entendent dénoncer l'accord passé entre Monsieur le Ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux et L'Agence des Services à la Personne. Cet accord stipule en effet que les personnes nouvellement arrivées sur le territoire français, par le biais du regroupement familial, doivent être "obligatoirement" orientées vers l'Agence afin d'être formées aux métiers d'aide à la personne.

Elles entendent, de surcroît, dénoncer l'adoption de la nouvelle directive européenne, dite "de la honte", par la majorité des forces politiques de la communauté européenne. Cette directive va en effet à l'encontre des droits les plus fondamentaux de la personne humaine.

Après avoir envoyé des courriers à de nombreuses reprises, après s'être rendues au Secrétariat d'État chargé de la Solidarité, après avoir manifesté à plusieurs reprises, les femmes travailleuses sans-papiers du 9ème Collectif, et à travers elles l'ensemble des femmes travailleuses sans-papiers, réitère, une fois encore, leur demande d'être reçues par le Ministre de l'Immigration Brice Hortefeux.

Sortir de l'ombre, Briser le silence, Revendiquer ses droits  
FEMMES TRAVAILLEUSES SANS-PAPIERS : AGISSONS !!!

### Le 19 juin, les femmes sans-papiers du 9ème Collectif se sont rendues à l'Agence Nationale des Services à la Personne

La seule réponse de l'agence a été l'expulsion et l'absence de dialogue. Nous avons demandé à voir Hortefeux, et on nous a envoyé la police. [...] Les responsables présents, malgré l'actualité de cet accord à leur agenda, et qui motivaient on ne peut plus la présence des femmes sans-papiers qui travaillent dans le secteur des services à la personne, ont refusé de recevoir la délégation.

À la demande que l'ANSP intercède auprès du Ministère de l'Immigration et de l'identité nationale afin d'obtenir un rendez-vous avec Mr Hortefeux, nous avons reçu pour toute réponse que nous devions quitter les lieux sans délai sous peine d'arrestation, des camions en nombre étant arrivés sur les lieux dans ce but.

Arrivées à 17h, les femmes sans-papiers ont été expulsées vers 21h.

Elles veulent exprimer toute leur révolte et leur indignation. Elles continuent leur lutte.

## Polémique autour d'une note de la Chancellerie sur les anarchistes

Dans une note datée du 13, le ministère de la Justice demande aux parquets de porter « une attention particulière aux violences qui seraient commises par « la mouvance anarcho-autonome », notamment « à l'occasion de manifestations de soutien à des prisonniers ou d'étrangers en situation irrégulière ». Le Syndicat de la magistrature dénonce une attaque déguisée des « acteurs du mouvement social ».

Le Syndicat de la magistrature a dénoncé, jeudi 26 juin, une note du ministère de la Justice demandant aux parquets de porter « une attention particulière » aux actions de « la mouvance anarcho-autonome », notamment lors des « manifestations de soutien à des prisonniers ou d'étrangers en situation irrégulière ». La note du 13 juin de la Direction des affaires criminelles et des grâces de la Chancellerie, dont une copie a été diffusée par le SM, a pour objet la « multiplication d'actions violentes commises sur différents points du territoire national susceptibles d'être attribuées à la mouvance anarcho-autonome ».

Sans citer de cas précis, le ministère a évoqué « des inscriptions réalisées sur des bâtiments publics » ainsi que des « jets d'engins incendiaires contre des bâtiments publics » ou encore des actions visant « plus spécifiquement des établissements pénitentiaires en construction ». « C'est aussi à l'occasion de manifestations de soutien à des prisonniers ou d'étrangers en situation irrégulière que ses membres s'expriment, parfois avec violence », a ajouté la note baptisée « dépêche » par la Chancellerie. Le ministère invite les parquets à porter « une attention particulière à tout fait similaire » et à en « informer dans les plus brefs délais la section antiterroriste du parquet » de Paris, compétente sur toute la France.

Pour le Syndicat de la magistrature, « cette manière de procéder devrait ainsi permettre – au prétexte bien commode et très consensuel de lutte contre le terrorisme - de renforcer la répression à l'encontre des différents acteurs du mouvement social ». Dans un communiqué, le SM « dénonce avec force ce procédé et invite les magistrats à faire preuve du plus grand discernement dans la mise en oeuvre de cette scandaleuse dépêche ». Le porte-parole de la Chancellerie Guillaume Didier a répondu à l'AFP que cette note « visait à coordonner la réponse de la justice » à des actions violentes commises « par des groupes qui peuvent avoir des liens avec des mouvements terroristes ». Le représentant du ministère a réfuté la moindre « confusion avec les acteurs du mouvement social ».

[Source : AFP]

## La guerre préfectorale de l'été contre les sans-papiers recommence !

C'est mercredi, il est 18h environ, les sans papiers et soutiens arrivent comme à l'accoutumée les uns après les autres à Place de la République/Parvis des Droits de l'Homme.

Deux sans papiers dont un Ch'ti marcheur de Lille à Paris sont arrêtés et embarqués par des policiers de la PAF. la guerre de l'été du préfet canepa recommence ; Il faut terroriser les sans papiers pour vider les manifestations du mercredi. Ce qu'il cherchait l'an dernier en 2007 quand il a provoqué la grève de la faim, il cherche à l'obtenir durant l'été 2008.

Préfet d'un pouvoir sarkoziste donneur professionnel de leçons sur les « droits de l'homme », sur « l'humanisme », sur « j'ai un c?ur aussi, il est à gauche, mais je suis en responsabilité », et patati et patata, mais incapable de balayer devant sa propre porte en respectant l'état de droit, la loyauté et le respect de la Constitution.

Touchant de voir le Président Sarkozy sur FR3 s'empêtrer dans le lyrisme « humanitaire » alors qu'il disperse dans différents CRA les sans papiers de Vincennes qui ont bel et bien échappé de justesse à un suicide collectif d'un gouvernement pyromane.

Il ne manquait plus que les larmes aux yeux de notre cher Président pour nous émouvoir sur la muraille de chine qu'il dresse entre « être aux affaires, en responsabilité » et gouverner en respectant toutes les valeurs qui font de la France que nous aimons le pays berceau des droits de l'homme.

Le Président français n'a même pas « pitié » pour paraphraser le professeur français de Thaïlande de la « France ». Sa nouvelle devise, c'est faire la guerre aux étrangers, aux pauvres aux travailleurs qui triment durs pour vivre de la sueur de leur front.

Quant à son bras séculier le Préfet du Nord, c'est l'abus de pouvoir, le piétinement de la constitution et de la loi, tout cela pour en finir avec le CSP59, la visibilité des sans papiers. N'est ce pas le prix pour garder l'électorat Lepéniste ? !

Le 14 juillet, jour de la prise de la Bastille en 1789, le CSP59 appelle tous les sans papiers, tous les soutiens, tous les démocrates à suivre le défilé en se bâillant la bouche avec un mouchoir comme le fait un mardi par mois le Cercle du Silence à l'initiative de l'église catholique.

Le CSP59 appelle à une mobilisation forte le jeudi 10 juillet à Roubaix à 18h à l'Epeule/Charles De Gaulle à Roubaix. Une demande d'audience est faite au Maire de Roubaix pour qu'en tant que premier magistrat de la ville, il fasse cesser les contrôles au faciès ciblés et fasse respecter la constitution et la loi.

[Source : CSP 59]

hôpitaux, que ne peuvent ou ne veulent occuper les Européens. Ils contribuent au dynamisme démographique du continent européen, à maintenir la relation entre actifs et inactifs qui rend possible ses généreux systèmes de solidarité sociale et dynamisent le marché interne et la cohésion sociale. Les migrants offrent une solution aux problèmes démographiques et financiers de l'UE.

Pour nous, nos émigrants représentent l'aide au développement que les Européens ne nous donnent pas – vu que peu de pays atteignent réellement l'objectif minimum de 0,7% du PIB d'aide au développement. L'Amérique latine a reçu, en 2006, 68 milliards de dollars de transferts financiers de ses émigrés, soit plus que le total des investissements étrangers dans nos pays. Au niveau mondial, ces transferts atteignent 300 milliards de dollars, qui dépassent les 104 milliards de dollars octroyés au nom de l'aide au développement. Mon propre pays, la Bolivie, a reçu plus de 10% de son PIB en transferts de fonds des migrants (1,1 milliards de dollars), soit un tiers de nos exportations annuelles de gaz naturel.

Il apparaît que les flux de migration sont bénéfiques pour les Européens et, de manière marginale, aussi pour nous du Tiers-Monde, ce qui est paradoxal, vu que nous perdons des millions de personnes de main-d'œuvre qualifiée, pour la formation desquels, d'une manière ou d'une autre, nos États, bien que pauvres, ont investi des ressources humaines et financières.

Il est regrettable que le projet de « directive retour » complique terriblement cette réalité. Si nous concevons que chaque État ou groupe d'États puisse définir ses politiques migratoires en toute souveraineté, nous ne pouvons accepter que les droits fondamentaux des personnes soient déniés à nos compatriotes et à nos frères latino-américains. La directive retour prévoit la possibilité d'un enfermement des migrants sans-papiers jusqu'à 18 mois avant leur expulsion – ou « éloignement » selon le terme de la directive. 18 mois ! Sans procès ni justice ! Tel qu'il est, le projet de directive viole clairement les articles 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Et en particulier l'article 13 qui énonce :

« 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. »

« 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Et, pire que tout, il existe la possibilité d'emprisonner des mères de familles et des mineurs, sans prendre en compte leur situation familiale ou scolaire, dans ces centres de rétention où nous savons que surviennent des dépressions, des grèves de la faim, des suicides. Comment pouvons-nous accepter sans réagir que soient concentrés dans ces camps nos compatriotes et frères latino-américains sans-papiers, dont l'immense majorité travaille et s'intègre depuis des années ? De quel côté est aujourd'hui le devoir d'ingérence humanitaire ? Où est la « liberté de circuler », la protection contre les emprisonnements arbitraires ?

Parallèlement, l'Union européenne tente de convaincre la Communauté Andine des Nations (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou) de signer un « Accord d'association » qui inclue en son troisième pilier un traité de libre-échange,

de même nature et contenu que ceux qu'imposent les États-Unis. Nous subissons une intense pression de la Commission européenne pour accepter des conditions de profonde libéralisation pour le commerce, les services financiers, la propriété intellectuelle ou nos services publics. De plus, au nom de la « protection juridique », on nous reproche notre processus de nationalisation de l'eau, du gaz et des télécommunications réalisés le Jour des travailleurs. Je demande, dans ce cas : où est la « sécurité juridique » pour nos femmes, adolescents, enfants et travailleurs qui recherchent un horizon meilleur en Europe ?

Promouvoir d'un côté la liberté de circulation des marchandises et des flux financiers, alors qu'en face nous voyons des emprisonnements sans jugement pour nos frères qui ont essayé de circuler librement... Ceci est nier les fondements de la liberté et des droits démocratiques.

Dans ces conditions, si cette « directive retour » devait être approuvée, nous serions dans l'impossibilité éthique d'approfondir les négociations avec l'Union européenne et nous nous réservons le droit d'imposer aux citoyens européens les mêmes obligations de visas qui sont nous ont été imposées le 1er avril 2007, selon le principe diplomatique de réciprocité. Nous ne l'avons pas exercé jusqu'à maintenant, attendant justement des signaux positifs de l'UE.

Le monde, ses continents, ses océans, ses pôles, connaissent d'importantes difficultés : le réchauffement global, la pollution, la disparition lente mais sûre des ressources énergétiques et de la biodiversité alors qu'augmentent la faim et la misère dans tous les pays, fragilisant nos sociétés. Faire des migrants, qu'ils soient sans-papiers ou non, les boucs émissaires de ces problèmes globaux, n'est en rien une solution. Cela ne correspond à aucune réalité. Les problèmes de cohésion sociale dont souffre l'Europe ne sont pas la faute des migrants, sinon le résultat du modèle de développement imposé par le Nord, qui détruit la planète et démembrer les sociétés des hommes.

Au nom du peuple de Bolivie, de tous mes frères du continent et des régions du monde comme le Maghreb et les pays de l'Afrique, je fais appel à la conscience des dirigeants et députés européens, des peuples, citoyens et militants d'Europe, pour que ne soit pas approuvée le texte de la « directive retour ». Telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est une directive de la honte. J'appelle aussi l'Union européenne à élaborer, dans les prochains mois, une politique migratoire respectueuse des droits de l'Homme, qui permette le maintien de cette dynamique profitable pour les deux continents, qui répare une fois pour toutes l'énorme dette historique, économique et écologique que les pays d'Europe ont envers une grande partie du Tiers-Monde, et qui permette de cicatriser définitivement les veines toujours ouvertes de l'Amérique latine. Vous ne pouvez pas faillir aujourd'hui dans vos « politiques d'intégration » comme vous avez échoué avec votre supposée « mission civilisatrice » du temps des colonies.

Recevez tous, autorités, eurodéputés, camarades, un fraternel salut depuis la Bolivie. Et en particulier notre solidarité envers tous les « clandestins ».

Evo Morales Ayma  
Président de la République de Bolivie

## La chasse aux Rroms de Berlusconi

Fraîchement élu grâce à l'aide d'un parti politique xénophobe, le premier ministre italien Silvio Berlusconi a présenté une série de mesures controversées visant à réprimer les immigrants illégaux. Ces nouvelles dispositions entretiennent un climat d'hystérie dont les Rroms font particulièrement les frais. La décision du gouvernement italien criminalise l'immigration illégale au moment même où les violences anti-roms se multiplient dans le pays.

Lorsqu'il a présenté son train de mesure législative, le ministre de l'Intérieur Roberto Maroni, issu du parti de la Ligue du Nord, a indiqué que les immigrants clandestins pourraient désormais écoper de six mois à quatre ans de prison. En appui à l'annonce de son ministre, Berlusconi a déclaré : « *Le droit de ne pas avoir peur est un droit essentiel qu'un État ne peut pas ne pas garantir à ses citoyens* ». Cette profession de foi xénophobe, a largement contribué à la réélection du cavalier à la tête du pays, qui avait fait de la lutte contre l'insécurité le point central de sa campagne en l'associant à la problématique de l'immigration illégale.

L'un de ses élus, Mario Borghesio, a repris le même thème au Parlement européen en soulignant que la criminalité en Italie est imputable « *en grande partie* » aux clandestins. « *Les jeter hors du pays est aujourd'hui une entreprise difficile. Et forcément un peu tardive. Mais mieux vaut tard que jamais...* », a-t-il déclaré.

Les mesures annoncées par le gouvernement italien prévoient que les immigrants illégaux condamnés à deux ans ou plus de prison pour des délits criminels pourront immédiatement être expulsés. Le seuil précédent était de dix ans. En rendant l'immigration clandestine criminelle, les autorités faciliteront d'autant le processus de renvoi.

Les ressortissants européens devront par ailleurs disposer d'un revenu minimum et d'un logement décent pour pouvoir demeurer en Italie. Ces exigences visent directement les Rroms du pays, confrontés à des conditions socio-économiques souvent très difficiles.

Depuis le 6 juin, la préfecture de Milan procède au fichage des Rroms et des Sinti vivant dans la ville. Ce recensement effectué par la police est uniquement fondé sur l'appartenance ethnique. Le fichage concerne tous les citoyens Rroms, Sinti et Kalé qui vivent à Milan. « *Tous les Rroms et les Sinti stationnés sur le territoire milanais seront photographiés et catalogués, sans exception. Les Rroms et les Sinti illustres, comme Zlatan Ibrahimovic, Sinisa Mihailovic et Andrea Pirlo seront interrogés, soumis au relevé des empreintes digitales et de données biographiques inscrits sur les listes de la préfecture et du Haut Commissaire extraordinaire à l'émergence rom* ».

La mise en cause de Rroms dans plusieurs faits divers récents a alimenté de violentes représailles. La semaine dernière, des citoyens furieux ont mis le feu à un campement rom d'une banlieue de Naples après que la rumeur eut circulé qu'une jeune femme aurait tenté de voler un bébé. Dario Picciau, l'un des membres fondateurs d'Everyone Group, une organisation italienne de défense des droits humains, souligne qu'il y a pratiquement « *tous les jours* » dans les médias de nouvelles histoires sur de présumés criminels Rroms.

Elles entretiennent un climat d'hystérie qui a déjà mené à plusieurs incidents violents et passent sous silence le fait que la mafia, et non les Rroms, est responsable de la criminalité en Italie. « *Le gouvernement mène une campagne raciste* », indique M. Picciau, qui réclame une intervention musclée de l'Union européenne contre les mesures annoncées cette semaine.

« *Il y a des gens dans la rue qui crient qu'il faut brûler les Rroms. C'est très grave ce qui se passe à l'heure actuelle. Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard* », dit-il.

[Source: Everyone group, Belga]

### LE QUOTIDIEN DES RROMS

Mioara dit avoir peur pour ce qu'elle lit dans le regard de ceux qu'elle croise hors du camp. « *Je le vois quand ils lèvent les yeux des journaux qui parlent mal de nous, ils voudraient nous chasser tous. Jamais je n'avais ressenti tant de racisme autour de moi* », décrit cette Rrom qui vit en Italie depuis douze ans et est un exemple d'intégration possible. Avec six autres femmes, elle gère une blanchisserie en ville pour une résidence de personnes âgées et des particuliers.

Dix autres femmes de son camp, installé non loin de l'autoroute qui relie R

ome à l'aéroport de Fiumicino, travaillent, elles, pour des familles italiennes. Cristina, une veuve de 29 ans, raconte comment sa vie a changé le jour où elle a rencontré une enseignante à la retraite alors qu'elle faisait la manche avec ses trois enfants. Peu à peu, elles ont sympathisé. Un geste. Un mot. Un an après leur rencontre, la retraitée lui a demandé de venir s'occuper d'elle et de sa maison.

Le camp de la *via Candoni*, où vivent 300 à 400 personnes, est l'un des mieux tenus ; la capitale en compte une vingtaine. Les enfants vont à l'école en bus. Les vieilles cabanes ont été remplacées par des baraques de chantier neuves avec leurs antennes paraboliques braquées sur le monde. Mardi 27 mai, le grand rabbin de Rome est venu y apporter le soutien de la communauté juive : « *Nous voyons trop de signaux alarmants d'une dérive raciste* », explique Riccardo Di Segni.

Autour de lui, tous acquiescent, les Rroms de Roumanie comme les Tziganes de l'ancienne Yougoslavie, installés ici depuis le début des années 1990. Sena exhibe tous ses papiers, déclarations d'impôts, autorisations de récolte des matériaux... « *Tout en règle. Pourquoi vouloir nous chasser alors ? J'avais 13 ans quand j'ai fui la Bosnie. Mes enfants sont tous nés ici. J'ai un travail honnête. Pourquoi ?* » demande-t-elle.

Le nouveau maire de Rome, Gianni Alemanno, un ancien néo-fasciste, a été élu fin avril sur le mot d'ordre « *Fermons les camps Rroms* ». Aujourd'hui, le discours se fait plus

nuancé. « *Nous voulons le respect des règles* », argumente l'adjointe au maire chargée des affaires sociales, Sveva Belviso. Elle assure vouloir instaurer, avec sa collègue chargée de l'école, un dialogue continu avec les représentants des Tziganes.

La scolarisation. C'est sur ce thème qu'elle insiste. « *Jusqu'ici, de fortes sommes ont été allouées, mais sur la foi de l'inscription, pas sur la présence des enfants. Tout ceci doit finir. Nous ne voulons plus voir des petits mendier dans nos rues* », dit-elle.

« *Le maire a commencé à aller dans les camps, à parler avec eux, c'est ce qui fait la différence* », constate Paolo Ciani, de la communauté de Sant'Egidio, qui, avec l'Opera Nomadi, est très active sur le terrain. Les représentants des Rroms sont prêts à jouer le jeu. « *Disons qu'à 70 %, nos gens veulent travailler, envoyer leurs enfants à l'école, respecter les règles. Nous ne pouvons pas payer tous pour le comportement de quelques-uns. Donnez-nous les moyens de l'intégration. Ne nous*

*laissez pas seuls* », explique Ion Bambilau, président de l'association des Rroms de la capitale.

Les Rroms d'Italie sont de 160 000 à 170 000, dont 7 000 à 8 000 à Rome. Leur situation s'est détériorée depuis novembre 2007, après l'assassinat d'une femme, à Rome, par un membre de la communauté. Le camp de via Candoni fait figure de modèle. Mais, dans beaucoup d'autres endroits, la cohabitation est souvent difficile, surtout dans les banlieues pauvres des grandes villes.

À Ponticelli, dans la banlieue de Naples, un camp a été incendié à la mi-mai et ses occupants chassés. Le ressentiment, qui couvait depuis longtemps, a explosé après une tentative d'enlèvement d'un bébé par une jeune Rrom. Le 2 mai, une bouteille incendiaire a encore été jetée dans le camp vide. Mercredi, les journaux publiaient des dissertations d'enfants de 10 ans d'une école de Ponticelli. « *Ils ont exagéré, alors on a dû brûler leur campement* », s'y justifiait l'un d'eux.

[Source : Le Monde]

### NICE

## Demande de régularisations groupées

La CGT a déposé vendredi 27 juin 218 dossiers de demande de régularisation de salariés sans-papiers auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes, a-t-on appris auprès du syndicat.

La préfecture a indiqué que les dossiers seraient examinés au cas par cas et que les réponses seraient envoyées à chaque demandeur individuellement.

Il s'agit du premier dépôt groupé de demandes de régularisation effectué par l'union départementale CGT des Alpes-Maritimes depuis le début de la mobilisation des salariés sans-papiers.

Ces candidats à la régularisation travaillent pour environ 150 d'entre eux dans le secteur de la restauration. Les secteurs du bâtiment, du nettoyage et de la sécurité sont également représentés, selon la CGT.

Une trentaine de sans-papiers salariés, appuyés par des militants CGT, ont manifesté vendredi matin sous les fenêtres de la mairie de Nice où se réunissait le conseil municipal.

Interpellés par les conseillers municipaux communistes sur son attitude « *face aux arrestations sur les lieux de travail, aux licenciements abusifs [des sans-papiers interpellés] (...)* », le maire Christian Estrosi (UMP) s'est engagé à répondre par écrit à ces différents points.

[Source : AFP]

### ITALIE

## Les Rroms manifestent

Quelque 3.000 tsiganes ont défilé dimanche 7 juin dans les rues de Rome. Dans le cortège, les banderoles affichaient les slogans : « *non à la xénophobie* », « *chaque peuple est une richesse pour l'humanité* » ou encore « *non à l'information raciste* ».

Après les récents incendies de campements nomades dans la région de Naples, la communauté tzigane entendait dénoncer la « *xénophobie* » dont elle se sent victime.

Les incendies se sont déclenchés après une tentative présumée d'enlèvement d'un bébé italien par une jeune Rrom. Une affaire pour laquelle l'enquête est toujours en cours.

Cette manifestation qui s'est déroulée dans le calme, était une première en Italie où vivaient quelque 150.000 tsiganes, souvent originaires de Roumanie ou de l'ex-Yougoslavie mais, pour la plupart, de nationalité italienne.

## Dimanche 6 juillet 41ème jour de grève de la faim à la Bourse du travail occupée, 85 rue Charlot, Métro République

Depuis le 27 mai, Diallo est en grève de la faim. Il a été rejoint dans les jours suivants par trois autres occupants de la Bourse du travail. Ils poursuivent leur mouvement dans l'indifférence générale. Aucune assistance médicale. Aucune réaction de la Préfecture non plus.